Revenue Canada
Customs and Excise

1984-85
Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. Part III provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Further guidance on locating the information contained in each Part can be found in the "Guide to the Estimates of the Government of Canada".

Part III volumes are being phased in over a four year period. Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with the Main Estimates.

© Minister of Supply and Services Canada 1984

Available in Canada through

Authorized Bookstore Agents
and other bookstores

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1985-III-36 Canada: $6.00
ISBN 0-660-52487-2 Other countries: $7.20

Price subject to change without notice

1984-85 Estimates

Part III

Revenue Canada
Customs and Excise

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into three sections. Section I presents an overview of the program and a summary of its current plans and performance. For those interested in more detail, Section II identifies, for each activity, the expected results and other key performance information that form the basis for the resources requested. Section III provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceeded by extracts from Part II of the Estimates in order to provide continuity with the other Estimates documents. Also included are extracts from Volume II of the Public Accounts. These are provided as an aid in assessing the program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section and a financial summary in Section I provides cross-references to the more detailed information found in Section II. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Extracts from Part II of the Estimates 4

Extracts from Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Highlights
 1. Plans for 1984-85 6
 2. Recent Performance 6
B. Financial Summary by Activity
 1. 1984-85 Financial Summary 7
 2. Review of 1982-83 Financial Performance 8
C. Background
 1. Introduction 9
 2. Legal Mandate 9
 3. Contributions of other Government Departments 10
 4. Program Objective 10
 5. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective
 1. Environment 13
 2. Initiatives 14
 3. Update of Previously Reported Initiatives 15
 4. Costs of Administering Legislation 21
 5. Program Effectiveness 23

Section II
Analysis by Activity

A. Compliance Facilitation 24
B. Compliance Verification and Enforcement 30
C. Dispute Settlement 36
D. Administration 39

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object 41
 1. Expenditures by Object 41
 2. Personnel Expenditures 42
B. Cost Analysis 44
C. Revenue Analysis 45
D. Acts Administered in Whole or in Part by Customs and Excise 46

Extracts from Part II of the Estimates

Appropriation Authority

Authority is requested in these Estimates to spend $360,132,500 in support of the Customs and Excise Program. The remaining expenditures, estimated at $39,048,500, will be made under existing statutory authority.

Financial Requirements by Authority

	ESTIMATES		
	1984-85	1983-84	Change
	$	$	$
Budgetary			
Vote 1 - Customs and Excise - Operating Expenditures...	352,475,500	342,651,900	9,823,600
Vote 5 - Customs and Excise - Capital Expenditures.....	7,657,000	-	7,657,000
Statutory - Minister of National Revenue - Salary and Motor Car Allowance................	40,500	39,100	1,400
Statutory - Contributions to Employee Benefit Plans........................	39,008,000	37,581,000	1,427,000
Total Program..............	399,181,000	380,272,000	18,909,000

Extracts from Volume II of the Public Accounts

Use of appropriations for 1982-83

	Main Estimates	Total Appropriations	Actual Use
Voted Budgetary Expenditures			
Vote 1 - Program Expenditures	313,677,000	315,498,444	308,653,523
Statutory Budgetary Expenditures			
Minister of National Revenue - Salary and Motor Car Allowance	37,000	38,725	38,725
Contributions to Employee Benefit Plans	34,719,000	38,399,200	38,399,200
Federal Court Awards	-	3,957	3,957
	34,756,000	38,441,882	38,441,882
	348,433,000	353,940,326	347,095,405

Section I
Program Overview

A. Highlights

1. Plans for 1984-85

- The new initiatives to be undertaken by the Department in the Estimates year are discussed on pages 14 to 15, and include system changes and policy changes. The estimated resource expenditures for these initiatives amount to approximately $5.8 million and 58 person-years.

- Personnel costs continue to represent 86% of total departmental expenditures (see pages 41 to 43). The 1984-85 estimated expenditures of $399 million reflect an increase of approximately $17.6 million over the 1983-84 forecast expenditures, resulting from increases in wage settlements ($12.5 million) and other expenditures ($5.1 million).

- Over the past two years, departmental revenues have decreased from $18.1 billion to $16.5 billion (see page 45). In the current year, total departmental revenues are forecast at $16 billion, of which approximately $11 billion is collected by Excise and $5 billion by Customs.

2. Recent Performance

- Developmental and implementation work is continuing on most of the departmental initiatives identified in previous expenditure plans (see pages 15 to 20).

- Plans to shift the federal sales tax base from the manufacturer's level to the wholesale level (Commodity Tax Reform) have been deferred (see page 17).

- The departmental automated computer system relative to Customs commercial operations, has been implemented, consistent with the approved funding levels available for the project.

B. Financial Summary by Activity

1. 1984-85 Financial Summary

Figure 1: Financial Summary by Activity ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Change	For Details See Page
Compliance Facilitation	**186,445**	182,462	3,983	24
Compliance Verification and Enforcement	**103,087**	94,871	8,216	30
Dispute Settlement	**10,170**	9,645	525	36
Administration	**99,479**	94,624	4,855	39
	399,181	381,602	17,579	
Authorized person-years	**10,256**	10,354	(98)	

The increase of $17.6 million in the 1984-85 requirements over the 1983-84 forecast is made up of the following major items:

- for all activities, increases in salaries, employee benefits and other personnel costs amount to $12.5 million;
- increases in travel, postage, communications, repair and upkeep, supplies and professional and special services expenditures amount to $3.1 million; and
- increases in capital expenditures amount to $2.0 million.

The net decrease of 98 person-years from the 1983-84 forecast level is attributable to the following major items:

- deferment in Commodity Tax Reform (see page 17);
- announced Government restraint measures.

2. Review of 1982-83 Financial Performance

Figure 2: Financial Performance by Activity ($000)

	1982-83		
	Estimates	Actual	**Change**
Compliance Facilitation	175,021	161,437	**(13,584)**
Compliance Verification and Enforcement	90,773	98,349	**7,576**
Dispute Settlement	9,550	8,025	**(1,525)**
Administration	73,089	79,284	**6,195**
	348,433	347,095	**(1,338)**

Just prior to the preparation of the 1982-83 Estimates submission, the Department implemented a new Program Activity Structure which was radically different from the previous structure. The conversion to a new structure, the lack of an historical data base in relation to this new structure, the costing of outputs on an average salary basis, and refinements to the original allocation of resources during the spending year, all contributed to the variances by Activity as displayed above. In view of these internal distortions, further analysis of financial performance on an Activity basis would be meaningless. This problem will continue to be evident to some extent when reporting on the 1983-84 Estimates. However, as is evident from the above table, the comparison of 1982-83 Estimates to 1982-83 Actuals, on a total departmental basis, indicates a variance of only $1.3 million or .4%

The Department is currently reviewing the practicability of the existing Program Activity Structure. Several alternatives have been proposed, and are undergoing feasibility assessment. It is possible that a new departmental Program Activity Structure will be implemented in time for the 1985-86 fiscal year.

C. Background

1. Introduction

The Department of National Revenue, Customs and Excise, consists of one Program headed by a Deputy Minister who reports to the Minister of National Revenue. In the pursuit of its program objective, Customs and Excise collects revenue and controls the international movement of people and goods.

The Customs function is primarily involved in the control of the international movement of people and goods across Canadian boundries, and the collection of revenue in the administration of the Customs Act, the Customs Tariff and other Acts dealing with the social, economic, health, safety and environmental needs of Canada.

The Excise function administers the Excise Act and Excise Tax Act and is primarily involved in the licensing of manufacturers and wholesalers, the collection of sales and excise taxes on domestic and imported goods, the licensing and regulatory control of breweries and distilleries and the collection of excise duties on spirits and tobacco.

2. Legal Mandate

The Department of National Revenue Act charges Customs and Excise with the responsibility for "the control, regulation, management and supervision of duties of Customs and Excise including taxes imposed by the Excise Tax Act".

The major statutes comprising the legal mandate are the Customs Act, the Customs Tariff, the Anti-dumping Act, the Excise Act and the Excise Tax Act. All of these Acts are the legislative responsibility of the Minister of Finance, with the exception of the Customs Act for which the Minister of National Revenue is responsible. The Excise Act and Excise Tax Act relate to the objectives of the Department of Finance to raise revenue for Government programs, promote tax equity and influence consumption patterns, while the Customs Tariff and Customs Act result in revenue collection and provide protection to Canadian industry from foreign competition. The Anti-dumping Act provides further protection to domestic producers from the injurious dumping of goods into Canadian markets.

Legislation of other departments, notably, Agriculture, Health and Welfare, Consumer and Corporate Affairs, Industry, Trade and Commerce, Statistics Canada and Employment and Immigration Canada also form part of the Customs and Excise mandate. The extent of involvement by Customs and Excise in the legislation of other departments varies from a minimal provision of information on importations and exportations to actual administration and enforcement through the processing of international travellers, examination of goods and documents, the retention of goods

pending examination by the department concerned and/or the seizure of goods in the case of violation of the law. Customs and Excise provides significant input to External Affairs and the Department of Finance on matters arising from multilateral trade negotiations. Customs and Excise is also responsible for processing transactions related to tax expenditures. (A tax expenditure is a provision in the tax system which accords preferential treatment to certain groups of taxpayers. Such provisions are often alternatives to direct spending by a program). The estimated amounts of these tax expenditures will be reported by the departments responsible for their formulation.

Acts administered in whole or in part by Customs and Excise are presented in Section III:D.

3. Contributions of other Government Departments

As outlined above, Customs and Excise administers legislation of other departments or provides assistance therein. Conversely, Customs and Excise is operationally dependent to a limited extent on other departments and agencies. For example, Canada Post is responsible for ensuring that international mail is routed to Customs postal operations and the Department of Transport for providing facilities for the processing of travellers at Canadian international airports. In addition, the RCMP occasionally acts in the capacity of Customs officers in enforcing Customs and Excise legislation, and traditional common services are provided by other Government departments such as the Department of Public Works and the Department of Supply and Services.

4. Program Objective

The objective of the Customs and Excise Program is "to achieve compliance with all legislative provisions for which Customs and Excise has administrative responsibility".

In pursuing this objective, departmental strategies for the 1980s aim towards achieving levels of effectiveness (compliance with the legislation administered by the Department) that reflect the priorities of Government and requirements of client departments. These effectiveness levels are to be achieved with acceptable levels of responsiveness and with demonstrable improvements in efficiency over time.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Program is comprised of four activities which contribute to the achievement of the program objective. Within the context of this structure, the Department emphasizes the principle of voluntary compliance. This principle requires that those subject to Customs and Excise laws (carriers, importers, manufacturers, travellers, etc.) will assess their own liabilities and entitlements, report and remit duty and taxes or otherwise make complete and accurate declarations concerning those liabilities and entitlements under the laws administered by the Department.

Figure 3: Activity Structure

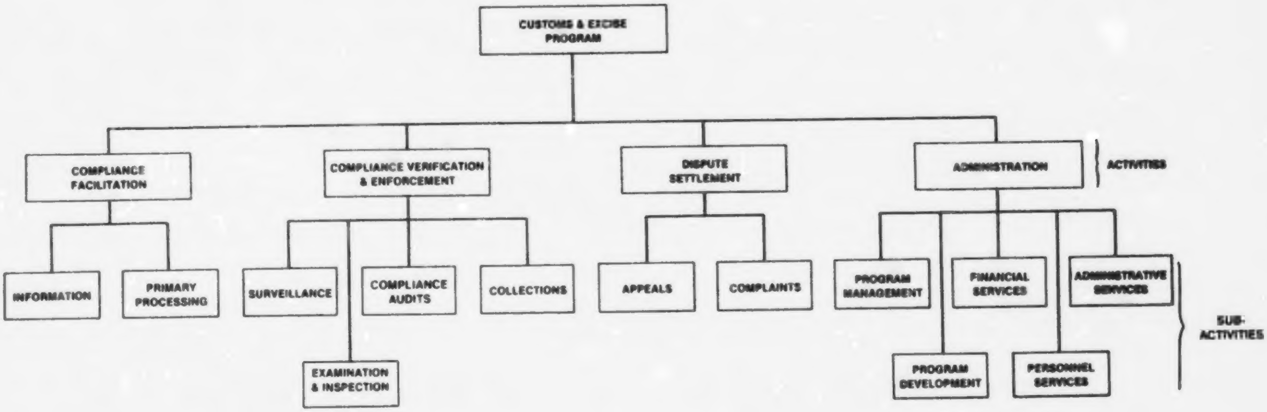

Compliance Facilitation and Compliance Verification and Enforcement are the two principal activities, and are designed to promote compliance with the law. Dispute Settlement provides a means for resolving disputes arising from actions or decisions of the Department. The Administration activity contains the management and support service functions.

Organization Structure: Customs and Excise has a highly decentralized set of operations, with 12 regional Customs and 9 regional Excise offices. In all, the Department employs 10,256 persons, of whom approximately 9,000 are operational and support staff located in the field. The Department is organized under four broad sectors: Customs Programs, Customs Field Operations, Excise, and Administration.

The Customs Programs Branch develops policies and systems to provide for the efficient and uniform application of the Customs Act, the Customs Tariff and Anti-dumping Act, and for the enforcement of other statutes and regulations of Government departments and agencies. In addition, it is responsible for anti-dumping, countervailing and tariff investigations in Canada and other countries. Except for a small number of officers in foreign countries involved in investigative functions, its staff of 619 person-years is located in Ottawa.

The Customs Field Operations Branch is responsible for regional operations, and has 7,291 person-years. It is responsible for the application of operating systems and procedures relating to the assessment and collection of almost $4.5 billion in annual import duties and taxes and for the control and movement of goods, persons and vehicles entering or leaving Canada. It provides service to the public in over 650 locations across the country.

The Excise Branch develops policies and systems and operates those systems to provide for the efficient and uniform application of the Excise Act and the Excise Tax Act. In addition to Headquarters in Ottawa, there are 9 regional and 29 district offices, accounting for a total of 1,490 person-years. The Excise operations collect about $11-$12 billion annually in revenue.

The other Branches comprise corporate management, personnel administration, audit and evaluation, public relations and legal services. This accounts for 856 person-years, located primarily at Headquarters in Ottawa.

The relationship between this departmental organization and the previously described activity structure, together with a breakdown of 1984-85 resources, is shown in Figure 4.

Figure 4: 1984-85 Resources by Organization/Activity ($000)

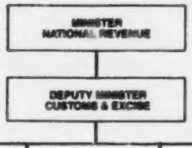

	ADM EXCISE 1,490 PY	ADM FIELD OPERATIONS 7,291 PY	ADM CUSTOMS PROGRAMS 619 PY	ADM CORPORATE MANAGEMENT [illegible] PY	DG PERSONNEL ADMIN 214 PY	EXECUTIVE DIRECTION & OTHER 138 PY	
	$	$	$	$	$	$	ACTIVITY TOTAL
COMPLIANCE FACILITATION 5,400 PY	14,188	160,666	10,330	205	-	933	186,446
COMPLIANCE VERIFICATION & ENFORCEMENT 2,061 PY	40,220	62,075	450	-	-	294	103,087
DISPUTE SETTLEMENT 288 PY	133	6,083	3,298	-	-	28	10,179
ADMINISTRATION 1,949 PY	10,888	22,434	15,271	32,050	11,962	7,141	99,479
	65,229	252,118	29,396	32,256	11,962	8,396	380,161

D. Planning Perspective

1. Environment

The Department continues to face a period of environmental change of considerable significance. Several key factors affect the Customs and Excise Program. These are:

Economic Conditions: Increased numbers of complaints resulting from importations from developing countries using high technology and inexpensive labour, increasing pressure to expedite refund and drawback claims as a result of the high cost of money, increased sensitivity to the burden of taxation as a result of prevailing economic conditions, offshore resource development, the impact of the high cost of energy and Government restraint measures are some of the relevant economic conditions expected to prevail during the Estimates year and beyond.

Technological Changes: The computerization of business documentation and computer to computer interface are among the technological changes expected to affect Customs and Excise operations.

Government Policy Decisions: Access to information legislation, the Government program to reduce paper burden, changes in transportation policy (for example, changes in the landing rights of international air carriers), the introduction of duty free shops at land borders, the adoption of a revised tariff nomenclature system, commodity taxation reform, expansion of the Machinery Remission Program, and modification of the Made in Canada system in tariff classification are the more important Government policy decisions affecting the operations of Customs and Excise.

International Agreements: The new valuation code based on transaction price, special import measures (Quotas/Subsidies, Countervail/Anti-dumping), and a general reduction in tariffs are important international agreements that will significantly affect the Customs and Excise Program.

Workload: Over the past two year period, workload volumes for most Customs operations were lower than those originally estimated. This was primarily attributable to the general worldwide economic recession, which resulted in lower levels of importations and international travellers. However, over the next five years, forecasts indicate the Department's workload will increase in most major areas. Specifically, merchandise imports and exports are expected to increase 37% and 22% respectively from 1983-84 to 1988-89. Although the number of travellers is expected to increase by less than one per cent over the same period, the composition of travellers is expected to change drastically, with the number of returning Canadians increasing while the number of U.S. residents travelling to Canada decreases. As concerns the Excise function, the number of Excise licensees and Excise tax audits are expected to increase by approximately 5%.

In addition to the above, the following conditions are expected to affect the workload: some increase in the pressure by national special interest groups seeking relief from the protection against imports and provisions in the Customs Tariff relating to the end use of goods or commodities.

2. Initiatives

Within the context of the environmental setting previously described, Customs and Excise will commence or continue the following initiatives in 1984-85, the nature and estimated cost of which are presented in Figure 5. The impact of these initiatives on operational activities is discussed on pages 24 to 38.

Figure 5: Estimated Cost of Initiatives ($000)

Initiatives	1984-85		Expenditures to March 31, 1984		Total Project/ Annual cost	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
System Changes						
Clientele Profile System	2,500	21	802	7	5,500	60
Personal Alarm Security System (P.A.S.S.)	2,052	3	619	3	19,643	15
Policy Changes						
Extension of Customs and Excise Jurisdiction - 200 Mile Limit	1,277	34	1,260	30		21*
	5,829	58	2,681	40		

* Represents a continuing annual person-year requirement.

Systems Changes

Clientele Profile System: The Excise Clientele Profile System (C.P.S.) is a major project recently approved within the general framework of the departmental Automation Strategy Review discussed on page 18. The C.P.S. project involves the development and national implementation of an automated client data base which will provide detailed and readily accessible information on the taxpayer clientele.

The major benefits expected from implementation of C.P.S. include: reduction of paper burden as a result of form simplification and distribution of information literature; more timely processing of refund claims; more effective and efficient deployment of audit resources; an estimated increase in annual revenues of $10 million; improved control over the cash inflow of $13 billion in revenue; over-all efficiency gains in labour intensive manual operations; and more timely management information reports. For 1984-85, approximately $2.5 million and 21 person-years will be utilized to develop, test, and implement the C.P.S. pilot in the Southwestern Ontario Region. Evaluation of the pilot will be completed by mid-1986, and based on successful cost/benefit results, additional funding would be required for national implementation of the Clientele Profile System.

Personal Alarm Security System (P.A.S.S.): This system is being established to enhance the safety and security environment of Customs officers working in isolation at major ports or alone at remote ports. It is designed to ensure that an alarm is sounded and confirmed when an officer is in real or potential danger and that appropriate law enforcement agencies are immediately contacted and dispatched to the site.

Government approval to proceed with this project was received in July 1983. Phase I of the project includes implementation at the major port of Windsor, Ontario, and the small isolated ports between Dundee and Lacolle, Québec, and is due to be completed by March 1985. If the system receives a positive Phase I evaluation, it will be implemented nationally in Phase II. National implementation would only be completed in September 1987. Expenditures in 1984-85 will amount to 3 person-years and $2,052,000.

Policy Changes

Extension of Customs and Excise Jurisdiction - 200 Mile Limit: In June 1983, the Government introduced a Notice of Ways and Means Motion to apply Customs and Excise jurisdiction to 200 miles or to the edge of the continental shelf. Effective June 30, 1983, designated goods such as drill ships and rigs, artificial islands, service vessels, other apparatus and consumables became subject to Customs and Excise laws. A Legislation Implementation Group has been established at Headquarters to administer the exemption provisions of the new Act and internal operating procedures have already been developed. The administration of the ongoing provisions within the expanded territory is being carried out by the regional offices. For 1984-85, 34 person-years and $1,277,000 will be required.

3. Update of Previously Reported Initiatives

Customs and Excise is engaged in a number of ongoing initiatives, which were identified in previous years' Estimates submissions. These initiatives are discussed under the following general categories: Legislative Changes, System Changes, Management Systems, and Policy Changes.

Legislative Changes

Customs Act Revisions: The present Customs Act is outdated and inflexible. Revised draft legislation was introduced in Parliament in 1978 but died on the order paper. On June 7, 1983, the legislation was reintroduced as Bill C-162. The Customs Act is being revised to: eliminate obsolete and inconsistent provisions and reorganize the statute into a form which is logically sequential; provide greater flexibility in order to cope with modern business developments; and modernize the provisions for the collection of revenue and enforcement of the Act, where necessary.

The revised Customs Act and related regulations, policies and procedures are expected to enhance voluntary compliance, improve prevention, detection and enforcement and enable a more timely settlement of disputes and appeals. Additional resources will be required if the Act is passed during the fiscal year 1984-85.

Changes Related to International Agreements: Special Import Measures Act (S.I.M.A.): A proposed Act entitled "the Special Import Measures Act" was drafted and included in a discussion paper tabled in the House of Commons in July 1980. The new Act will include provisions such as specific time limits for investigation activity and the acceptance of price undertaking, which will streamline the administration of the present anti-dumping and countervailing programs while at the same time taking full advantage of the rights provided under the recent GATT agreements.

In 1983-84, departmental officials reviewed the most recent draft of the S.I.M.A. Bill and all points requiring revisions, redrafting or amending have been identified. Expenditures in 1984-85 will amount to $37,000 and one person-year.

In order to administer and enforce the provisions of the new Act, additional resources will be required, when it becomes law.

New Valuation Provisions: In December 1979, Canada signed an international agreement on Customs valuation which was negotiated during the Multilateral Trade Negotiations. At this time Canada, subject to certain conditions, also committed itself to ensure that by January 1, 1985, its laws, regulations and administrative practices will comply with this agreement. The adoption of the new valuation system represents a basic and extensive change from our present fair market value system. The fair market value system bases value for duty on the exporter's domestic market practices and requires contact with the exporter. The new agreement, however, bases value on the transaction price between exporter and importer, and emphasizes the importer's role in providing information

on transaction price and in assessing his duty and tax liability. It is expected that these changes will contribute to improved sensitivity and responsiveness by Customs and Excise towards its clientele and will generally improve the enforcement process.

During 1983-84 the Department prepared and distributed two information brochures for the public, the first explaining the proposed changes to the Customs Valuation System and the second describing the features of the new system. The Department is also developing training courses which will be required for extensive training of Customs officers across the country. For 1984-85, $1,681,000 and 55 person-years are required to continue the process of amending related regulations and revising administrative practices necessary for the proper application of the new valuation provisions in the Customs Act.

New Classification System: On July 17, 1981, the Minister of State (Finance) announced that Canada should work towards the adoption of the Harmonized System, an international nomenclature being developed by the Customs Cooperation Council, as the basis for our tariff and statistical classification system. The adoption of the new classification system would represent a considerable change from our present Tariff and it would eliminate the need for the separate statistical collection system currently employed (i.e., the Canadian International Trade Classification (C.I.T.C.)). One of the main advantages of the new system is that all major trading countries (approximately 150) will be using this system as the basis for describing all goods in international trade. The Harmonized System is based on the principles of simplicity, precision and uniformity of application. This should foster voluntary compliance, improve the enforcement process and diminish the number of disputes.

In 1983, the Department is converting the existing Customs Tariff Schedules to the language of the Harmonized System. This will result in the establishment of a new Harmonized Canadian Customs Tariff Schedule. Expenditures in 1984-85 will amount to 25 person-years and $1,027,000.

Implementation of the Harmonized System will also require that the Department modify its existing automated systems. The resources necessary for this conversion have not as yet been finalized.

Commodity Tax Reform: The November 1981 budget announced the Government's intention to change the basis on which federal sales tax is levied. Instead of being levied on the first sale of goods by domestic manufacturers, or when imports first enter Canada, it was proposed to impose the tax at the wholesale level.

In the summer of 1982 implementation of the wholesale tax was deferred and the Minister of Finance appointed a private sector committee to study the proposed legislation. As a result of the Committee's recommendations submitted to the Minister of Finance in June 1983, it is not certain at this time whether the proposed wholesale tax will proceed.

Systems Changes

System Strategy Development: In August of 1982, the Department initiated an Automation Strategy Review (A.S.R.) project which had as its principal objective the development of an overall strategy encompassing all known system needs and their required support facilities over a five-year planning period. This project was largely carried out using external consultants, and reviewed all proposed systems (in the areas of Customs, Excise, and Management support operations) with a view to establishing the cost-benefits of the applications, cash flow requirements, and time frames for development. The project also established the most appropriate technical strategy for required E.D.P./telecommunications facilities to support the identified systems needs. The departmental Automation Strategy Review received Government "approval in principle" in June 1983. The Excise Clientele Profile System, discussed earlier in this presentation, received specific Government approval and funding in August 1983.

The 1984 strategy review will address systems' issues related to both intra-Branch and personal computing needs, as well as reviewing both corporate and inter-Branch system requirements in relation to last year's A.S.R. study. Completion of analysis of all three levels of departmental automation systems requirements will also permit the Department to begin development of an overall automation strategy to support integrated E.D.P./telecommunications/office automation needs throughout the Department over the balance of the decade.

Pilot Projects - ALERT and Release Selection: Based on the System Strategy Development described above, the following decisions were taken during 1983-84 with regard to the major Customs process changes designed to replace the existing transaction-by-transaction approach with a periodic, consolidated approach supported by automated systems.

- The ALERT pilot project was initiated during 1983-84. The ALERT System will consist of an automated selection process for entries, and an on-line interactive information and document retrieval system. The selection system will provide the Department with a more effective means of appraising importations, thereby insuring appropriate duties and taxes are paid. The information and document retrieval system will facilitate access to archive information to assist the Department for purposes such as investigations and audits. The pilot project will be evaluated during 1984-85. For 1984-85, approximately $3,252,000 and 42 person-years are required to pilot test and evaluate the ALERT System.

- The Release Selection System, as a result of the Strategy Development, is currently undergoing cost/benefit analysis. This system is an on-line system that will select shipments for examination prior to their release from Customs. This system will improve the Department's responsiveness in releasing goods and will maintain or enhance effectiveness related to ensuring compliance with departmentally administered legislation. The cost/benefit is scheduled to be completed late in 1983-84. Based on the results of the cost/benefit analysis, further decisions pertaining to this system will be made.

Office Automation: The office automation study is one of four major field trials taking place in the Federal Government sponsored by the Office Communications Systems Program of the Department of Communications.

The objective of the study is to determine the feasibility and utility of using the developing office communication system technology in a variety of the office functions to improve departmental productivity and service to the public, while at the same time, helping Canadian industry to test and develop new products which will be competitive on world markets. The study involves both headquarters and regional locations.

The field trial will be conducted over a three-year period. The first phase took place during fiscal year 1982-83 and was limited to defining user needs, pilot system design and preparation of detailed plans. The second phase involves implementation of the pilot system at test sites when a totally integrated office communications system consisting of various automated functions and services will be developed and installed. During this phase, the system will be closely monitored and evaluated to determine the significant benefits it can provide the Department. Based on these findings, a decision will be made on whether to proceed with Phase III. The third and last phase will entail large-scale implementation throughout the Department. Additional funding would be required for this national implementation. For 1984-85, an estimated seven person-years and $403,000 will be expended.

The Management Improvement Plan: Initiated in October 1980, this plan formalizes the efforts of Customs and Excise to improve management performance and processes. In 1983-84, major accomplishments will include the completion of the development and implementation of training courses for the whole departmental mid-management cadre; development of a career streams brochure; full implementation of an improved management performance evaluation program including accountability contracting and the creation of management position profiles for all management positions; development of management selection/recruitment guidelines for the management cadre in Customs and Excise; revision to the operational plan framework; progressive implementation of efficiency, effectiveness and responsiveness measurement systems; continued development of key management information systems and refinement of internal management reports; conduct of initial program evaluation studies.

Major planned accomplishments in 1984-85 include formal evaluations of management performance projects; continuation of implementation and evaluation of efficiency, effectiveness and responsiveness measurement systems; national implementation of a total expenditure control system and person-year utilization reporting system along with the development of a departmental revenue accounting project. For 1984-85, 56 person-years and $338,000 will be required. The achievement of the above planned accomplishments will mark the completion of the majority of departmental initiatives to improve management practices and controls within Customs and Excise.

Policy Changes

Duty Free Shops: The Duty Free Shop pilot program approved and ratified by the Government, authorized the establishment of duty free shops at six land border locations. The expected benefits from this program include increased employment opportunities, increased sales of domestic goods and a more favourable balance of trade. The selection of duty free shop operators for the six pilot locations, Edmundston, N.B., Lacolle, Québec, Emerson, Manitoba, North Portal, Saskatchewan, Coutts, Alberta, and Douglas, B.C. has already been announced. Four shops are now operating and the two others will be opened during 1984. In 1984-85, it is anticipated that a decision will be made with respect to full national implementation, which would involve approximately 40 duty free shops in total. Assuming national implementation, the 1984-85 requirements are $1,044,000 and 31 person-years.

4. Costs of Administering Legislation

Excise administers two primary pieces of legislation, i.e., the Excise Tax Act and the Excise Act. Customs administers the Customs Act, Customs Tariff and a myriad of legislation and regulations of other departments. While it is possible to distinguish Excise Tax Act costs and Excise Act costs, the Department has no reliable means of relating specific expenditures to the Acts administered by Customs. Figure 6 identifies total expenditures in terms of three broad categories: The Excise Tax Act, the Excise Act, and Customs and all others.

Figure 6: Cost of Major Legislation ($000)

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Excise Tax Act	73,686	1,591	71,504	1,652	63,864	1,659
Excise Act	2,932	69	2,809	69	2,930	61
Total Excise	76,618	1,660	74,313	1,721	66,794	1,720
Customs all others	322,563	8,596	307,289	8,633	280,301	8,514
	399,181	10,256	381,602	10,354	347,095	10,234

Figure 7 displays the cost of assessing and collecting each $100 of revenue. It should be pointed out that increases or decreases in the cost of collection do not necessarily represent a measure of efficiency. The amount of revenue collected in any given year fluctuates in response to factors such as inflation, the general level of economic activity, changes in the scope of the tax base, increases or decreases in the rate of tax and the introduction of new tax legislation.

The cost of assessing and collecting each $100 of revenue decreased substantially between 1979-80 and 1981-82 due to significant increases in revenues, attributable to the taxation of petroleum and gas. In 1982-83 the downward trend ceased, and costs reverted back to the previous level. This is primarily attributable to a decrease in departmental revenues, which in 1982-83, fell to a level of $16.5 billion. This was a direct reflection of a $1.2 billion decrease in "Petroleum Compensation Charge" revenues. In 1983-84, the cost of assessing and collecting revenue will increase to $1.37 for each $100 of revenue collected. Again, this is primarily attributable to a slight decrease in departmental revenues, which are forecast at $16 billion, as well as increases in "personnel costs".

Figure 7: Cost of Assessing and Collecting Revenue per $100

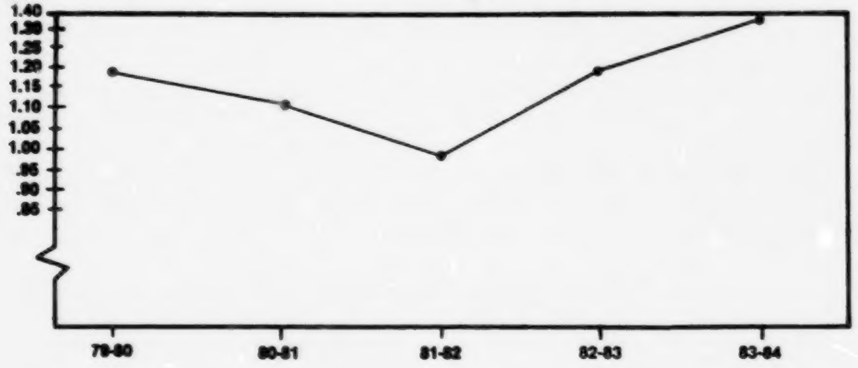

Figures 8 and 9 show the costs of administering the non-revenue aspect of legislation, i.e., the costs of enforcement for Customs. These costs of enforcement are expressed in terms of the control of goods and the control of people.

Figure 8: Cost of Enforcement: Control of Goods ($ millions)

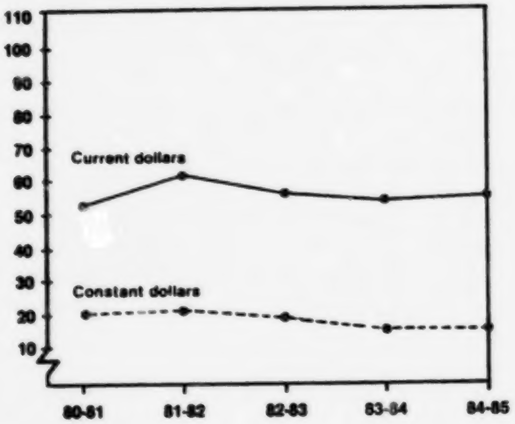

Figure 9: Cost of Enforcement: Control of People ($ millions)

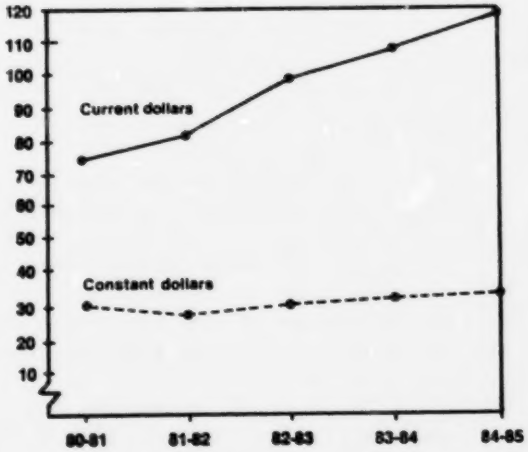

In current dollars, the costs for control of goods and control of people have increased over the five-year period, primarily attributable to increases in personnel costs, which represent approximately 86% of total departmental expenditures in any given year. In constant dollar terms, the control of goods has decreased by approximately 27% over the five-year period, while the control of people has increased by approximately 6%.

5. Program Effectiveness

Program effectiveness in Customs and Excise is measured in terms of the extent of compliance with legislation administered by the Department.

During 1983-84, a number of pilot effectiveness measurement systems intended to answer feasibility questions are being implemented and evaluated. Should positive outcomes result, national implementation will follow during 1984-85. Effectiveness of Customs processing of travellers entering Canada by land was measured by a pilot system in 1982-83. National implementation at the fifteen highest volume ports is scheduled for 1984-85. Implementation of an air traveller effectiveness system was completed at the ten major airports in 1983-84. However, a new passenger processing methodology was recently implemented in Vancouver, which necessitated modifications to the effectiveness measurement system. This modified system will produce more reliable performance information, and will be implemented at the other major airports, where feasible, during 1984-85.

Responsiveness, or level and quality of service measurement systems have also been designed. A system for seizure adjudications was implemented in 1982-83. Implementation is planned for 1984-85 for air travellers, Customs postal, commercial entries and drawbacks and refund claims. Systems for measuring the Department's level of service to the public regarding Excise tax interpretation rulings and refund claims will be implemented during 1983-84. A system for appeals processing will be in place in 1984-85, providing the necessary legislation is enacted.

Implementation of a national Customs efficiency measurement system, based on engineered time standards, is continuing with completion expected during 1984-85. By March 1985 approximately 5,000 person-years within Customs and Excise will be covered by engineered time standards. By March 1984 most of the Toronto and Montreal Customs regions, which together account for approximately 2,000 person-years will be completed. Work to develop standards covering an additional 1,500 person-years within other Customs regions will also have been started by March 1984. During 1983-84, standards were developed for approximately 700 Excise person-years and efficiency information relating to these will be available in 1984-85.

Section II
Analysis by Activity

A. Compliance Facilitation

Objective

The objective of the Compliance Facilitation activity is to foster voluntary compliance with the law.

Resource Summary

Compliance Facilitation accounts for approximately 47% of 1984-85 total departmental expenditures and 53% of the total person-years.

Figure 10: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Major Outputs by Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Information						
Customs rulings	2,769	75	2,621	75	148	-
Excise rulings	6,118	154	5,961	154	157	-
All Other	18,066	442	18,876	445	(810)	(3)
	26,953	671	27,458	674	(505)	(3)
Primary Processing						
Cargo control documents processed	8,796	365	8,891	363	(95)	2
Importer declarations processed	57,181	1,884	52,512	1,844	4,669	40
Importers notified	7,719	258	7,279	258	440	-
Travellers processed	68,222	1,732	63,069	1,707	5,153	25
All other	17,574	548	23,253	605	(5,679)	(57)
	159,492	4,787	155,004	4,777	4,488	10
Total expenditures	186,445	5,458	182,462	5,451	3,983	7

Over 91% of the costs of Compliance Facilitation are personnel related. The significant items in other operating costs include travel, supplies and capital.

With regard to performance reporting for fiscal year 1982-83, please refer to the explanation provided on page 8.

Description

This Activity consists of the following sub-activities:

Information: The purpose of the Information Sub-Activity is to make those affected by the law aware of its meaning and requirements. It includes the issuance of rulings, the provision of advice and guidelines, and public relations.

Primary Processing: The purpose of the Primary Processing Sub-Activity is to ensure that those affected by the law are given the opportunity to comply. It involves the receipt, screening and control of declarations, returns and payments submitted by clients to the Department. The major Primary Processing components are as follows:

- carrier declarations: the receipt and screening of cargo control documents which contain details of goods transported by a carrier to points of entry into Canada;

- importer declarations: the receipt, review and control of importers' declarations at all Customs Ports to ensure their correctness and completeness;

- postal declarations: the sortation of parcels and letters to identify revenue liability and the notification of importers of the arrival of their goods; and

- travellers' declarations: the initial screening of travellers entering Canada with respect to goods imported, the application of other legislative requirements and the identification of those persons requiring secondary examination.

Other components of this Sub-Activity include the processing of exporters' declarations, export permits, refunds, drawback and remission claims, as well as the issuing of licenses and permits and the accounting and control of revenue.

The Compliance Facilitation activity is affected by a number of departmental initiatives (see page 14) with resource implications for the Estimates year and beyond. These initiatives include Extension of Customs and Excise Jurisdiction - 200 Mile Limit, the Excise Clientele Profile System, Customs Act revisions, Special Import Measures Act, the New Valuation Provisions, the New Classification System, Commodity Tax Reform, System Strategy Development, Office Automation and Duty Free Shops.

Performance Information/Resource Justification

This Activity includes six major output classifications for which performance information is available. Collectively, these outputs account for approximately 82% of the total activity resources. Details are given in Figure 11.

Figure 11: Outputs and Average Unit Cost

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Information						
Customs Rulings	**26,200**	**106**	25,700	102	24,466	96
Excise Rulings	**23,750**	**257**	23,500	254	21,792	275
Primary Processing						
Cargo control documents processed	**12,298,000**	**0.72**	12,116,000	0.73	11,446,325	0.73
Importer declarations processed	**6,963,000**	**8.21**	6,847,000	7.67	6,514,838	7.09
Importers notified (postal)	**1,561,000**	**4.94**	1,529,000	4.76	1,498,667	4.79
Travellers processed	**81,383,000**	**0.84**	78,631,000	0.80	73,844,758	0.78

Figure 12 displays the changes in workload volumes for the period 1979-80 to 1984-85. Figure 13 relates total workload volumes to total person-years, which are expressed in terms of outputs per person-year.

Figure 12: Compliance Facilitation Workload Volumes

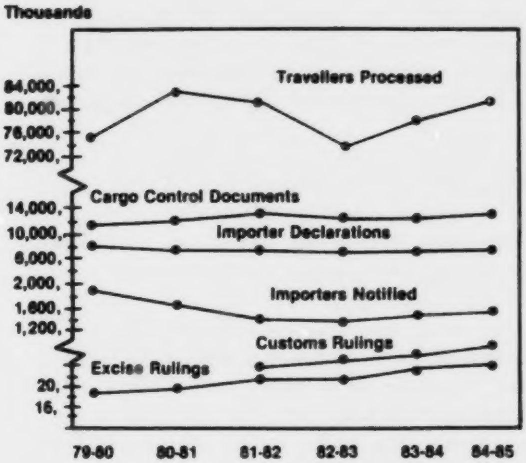

Figure 13: Compliance Facilitation Outputs/P-Y

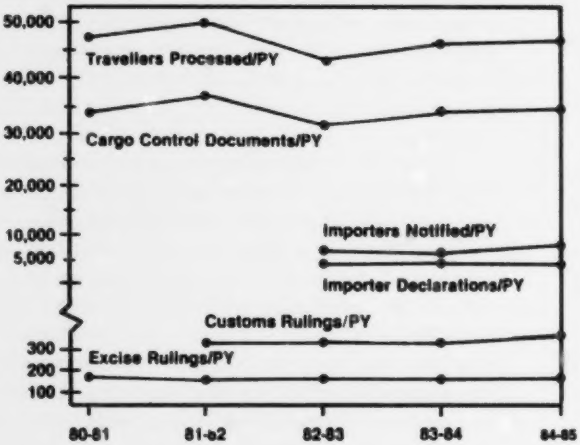

Information: The Information Sub-Activity includes a broad range of functions related to the interpretation, application, and administration of the many statutes for which Customs and Excise has responsibility. The Customs rulings and Excise rulings are issued by Customs and Excise officers located primarily in regional locations, and are based upon established precedents and circumstances.

In addition, a significant number of tax and tariff specialists are located in headquarters units. The resources assigned to these units are involved in the establishment of tax/tariff policy which is usually of a precedent-setting nature, and often requires lengthy research and investigation. Some of the more important operations include: the conduct of anti-dumping investigations; the conduct of investigations related to the value for duty, tariff classification and tariff status of goods; the conduct of industry surveys; the preparation of Ministerial correspondence; the monitoring and quality control of decisions rendered by regional officers to ensure national uniformity and consistency in the application of legislation; and the preparation, maintenance and review of tax and tariff policy for administrative purposes. At the present time, there is no departmental system which will permit a meaningful aggregation of output data for these functions.

The volume of Customs rulings is largely determined by the total number of importers. Similarly, the volume of Excise rulings is directly related to the total licensee population. The relative degree of understanding and awareness of Customs and Excise legislation and requirements, by clientele, also affect the number of rulings issued in any given year. The level of importations and the number of importers are further affected by the general level of economic activity. The licensee base may be affected by normal economic growth in the manufacturing sector, revisions of existing legislation or the enactment of new legislation by Parliament. The relative complexity of interpreting new or amended legislation and the importer/licensee population involved also has an impact on the number of rulings issued.

Resource levels for both Customs and Excise rulings are determined by analysing and comparing historical workload volumes and productivity against projected workload volumes. Adjustments are made, as required, to account for changes in legislation and the relative complexities of caseloads between regional locations.

The 1982-83 volume of Excise rulings was within 3.4% of the workload originally estimated. The volume of Excise rulings are expected to increase marginally during the current year, and remain at this level during the 1984-85 fiscal year.

The 1982-83 volume of Customs rulings was approximately 9% higher than the workload originally forecast. The current year forecast of Customs rulings reflects an increase of approximately 4%, with an additional increase of 2% during 1984-85. Resource levels will remain at the identical level.

Primary Processing: Approximately 50 million foreign and 30 million Canadian travellers cross Canada's borders annually, each in direct contact with a Customs Officer at the time of entry into Canada. Volumes of international travellers are affected by general economic conditions, the exchange rate, tourist marketing programs, the level of travel for business purposes and other related considerations. Some 80,000 importers bring approximately 9 million shipments into Canada each year. The level of importations is influenced by the general growth in population, consumer preferences, the relative cost/quality of imports as opposed to Canadian products, international trade agreements and other economic factors.

Resources for Customs ports are justified according to many considerations including minimum staff level, non-peak workload and peak workload. All of these are influenced by the level and quality of service to the public and the maximum processing capacity of some operational units.

All Customs ports require a minimum staff level. For 192 low volume ports, on the basis of the forecast workload for 1984-85, only the minimum staff level is required. This amounts to 443 person-years or 9% of the total for Primary Processing.

In the case of operations where workload peaking is not very significant, (e.g., carrier and postal declarations) resources are determined by dividing the forecast output volume by the previous year's output per person-year. The resulting figure is adjusted for the desired increase in operational efficiency and to reflect changes in procedures in the operational environment.

In many operations, however, the workload peaking and the required level of service are quite significant. For example, it is planned that travellers will be processed through Customs at international airports within 30 minutes of their arrival time. Resources are determined based on this requirement and the arrival pattern. Since the traffic patterns are extremely variable, resources must be related to near peak period volumes at each work location, resulting in ideal capacity during periods of little activity. Increased output volumes therefore may often be absorbed without increased resources depending on when those travellers arrive. The resources for the Estimates year, therefore, are not solely dependent on forecast output volumes and the previous year's output per person-year. The forecast traveller volumes are assessed by operational managers at each work location in terms of the impact on service targets (timeliness) in order to arrive at appropriate resource requirements.

All of the output categories within this Sub-Activity are directed towards external clientele, i.e. international travellers, importers, brokers, etc. The Department must respond or react to all requests for its services, and therefore has little direct control over fluctuations in workload. In 1982-83, the "actual" workload volumes in all output categories were lower than those originally "estimated" by an average of 9.9%. During 1982-83, the Canadian economy was adversely influenced by the general worldwide economic recession, which resulted in lower levels of importations and international travellers.

Current year workload volumes in most output categories are expected to increase between 5% - 6.5% over 1982-83 levels, due to gradual improvements in the economy. Further marginal increases in workload volumes are again anticipated in the 1984-85 Estimates year, with corresponding increases in outputs per person-year.

B. Compliance Verification and Enforcement

Objective

The objective of the Compliance Verification and Enforcement Activity is to enforce compliance with the law as necessary.

Resource Summary

Compliance Verification and Enforcement accounts for approximately 26% of 1984-85 total departmental expenditures and 26% of the total person-years.

Figure 14: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Major Outputs by Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Surveillance	5,358	140	5,054	140	304	-
Examination and Inspection						
Examination of travellers	20,436	538	18,390	538	2,046	-
Examination of shipments	9,516	261	8,269	261	1,247	-
All other	2,918	71	2,340	71	578	-
	32,870	870	28,999	870	3,871	-
Compliance Audit						
Excise audits	24,251	590	23,190	592	1,061	(2)
Customs entries reviewed	10,373	316	9,676	315	697	1
Excise refunds audited	7,951	205	7,610	212	341	(7)
Customs refunds audited	1,476	47	1,381	47	95	-
All other	16,437	404	15,063	408	1,374	(4)
	60,488	1,562	56,920	1,574	3,568	(12)
Collection						
Excise collection cases	3,940	98	3,497	98	443	-
All other	431	11	401	11	30	-
	4,371	109	3,898	109	473	-
Total expenditures	103,087	2,681	94,871	2,693	8,216	(12)

Approximately 93% of the costs of Compliance Verification and Enforcement are personnel related. Other costs are primarily for travel expenditures, supplies and capital.

With regard to performance reporting for fiscal year 1982-83, please refer to the explanation provided on page 8.

Description

This Activity consists of the following sub-activities:

Surveillance: The purpose of the Surveillance Sub-Activity is to detect non-compliance through surveillance and initiate enforcement action. One of the major operations involves departmental supervision of distilleries, breweries and bonded warehouses. Other operations include the collection and analysis of intelligence information and patrolling the Canada/U.S. border.

Examination and Inspection: The purpose of the Examination and Inspection Sub-Activity is to detect non-compliance through inspection and examination upon entry to and exit from Canada, and to initiate enforcement action. Major operations involve the physical inspection of bonded warehouses and the examination of selected people, vehicles and goods entering or leaving Canada.

Compliance Audit: The purpose of the Compliance Audit Sub-Activity is to detect non-compliance through the audit of manufacturers, importers, exporters and others and to initiate enforcement action. It involves the review of importers' declarations, the audit of books and records, and the establishment of drawbacks, remissions and refunds for persons entitled to tax relief.

Collection: The purpose of the Collection Sub-Activity is to collect overdue duties, taxes and related penalties.

Several departmental initiatives (see page 14) will have a positive impact on this activity by improving the efficiency and effectiveness of detection and enforcement techniques and capabilities. These initiatives include the Excise Clientele Profile System, Customs Act revisions, Special Import Measures Act, Commodity Tax Reform, System Strategy Development and Office Automation.

Performance Information/Resource Justification

This Activity involves seven major workload outputs which account for 77% of the total activity resources. Workload volumes and average unit costs are provided in Figure 15.

Figure 15: Outputs and Average Unit Cost

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Examination and Inspection						
Examination of travellers	**7,200,000**	**2.84**	7,200,000	2.55	7,152,427	2.58
Examination of shipments	**1,000,000**	**9.52**	1,000,000	8.27	952,313	8.71
Compliance Audit						
Excise Audits	**20,500**	**1,183.00**	21,500	1,079.00	22,332	1,023.00
Customs entries reviewed	**3,500,000**	**2.96**	3,468,000	2.79	3,030,000	2.94
Excise refunds audited	**121,000**	**66.00**	122,000	62.00	127,185	55.00
Customs refunds audited	**293,000**	**5.04**	289,000	4.78	280,000	4.76
Collections						
Excise collection cases	**107,000**	**37.00**	103,000	34.00	107,824	30.00

Figures 16 and 17 relate total workload volumes to total person-years, which are expressed in terms of outputs per person-year.

Figure 16: Customs Operations Outputs/P-Y

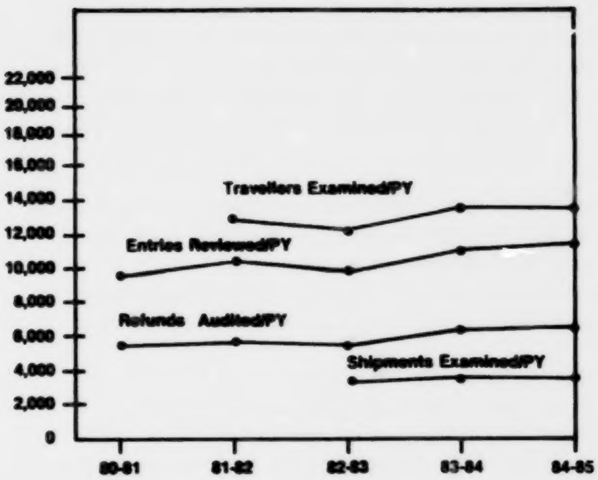

Figure 17: Excise Operations Outputs/P-Y

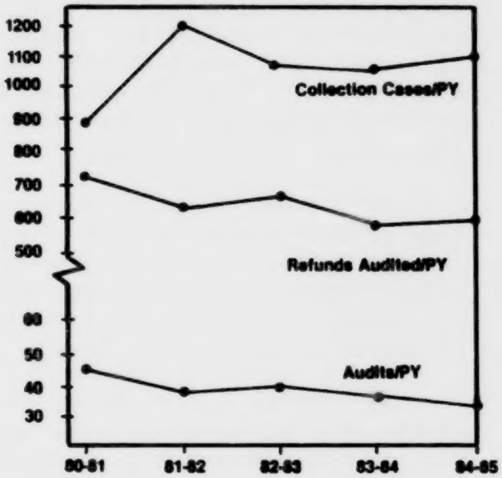

Examination and Inspection: In order to ensure acceptable levels of enforcement and to provide a necessary deterrent effect, Primary Inspectors select approximately 9% of all travellers and 8% of all shipments for referral to secondary units. Determinants such as port location, traffic volume, season, types of commodities, the past performance of carriers/importers and many other factors are all considered in the process of selection of travellers and goods for secondary examination.

Resource levels are determined for the most part by comparing historical and projected workload volumes with regional and national standards. Comparisons of similar Customs ports are also made based on volumes, type, (i.e., airport, border, postal, etc.) and complexity of operations.

In 1982-83, the "actual" workload volumes for both the secondary examination of travellers and the secondary examination of shipments, were lower than those originally "estimated". This is primarily attributable to decreases in the general levels of travellers and importations, as stated earlier in the Compliance Facilitation Activity. The volumes of secondary examinations are expected to increase only marginally in 1983-84, with no increase forecast for 1984-85. The Department is placing ever more emphasis on the quality rather than quantity of secondary examinations. Preliminary results indicate increased numbers of forced payments, seizures and prohibited goods. Resource levels and outputs per person-year will remain constant between 1983-84 and 1984-85.

Compliance Audit: The workload for Compliance Audit Sub-Activity is both discretionary and non-discretionary.

Excise audits and Customs entries reviewed are both deemed discretionary. Excise audit workload is dependent on the percentages of the licensee population that management decides must be audited to maintain compliance at acceptable levels. Currently 100% of new licensees and termination or cancellation of licenses are audited, whereas the percentage of established licensees audited in one year varies according to complexity, type of enterprise, etc. The percentage of Customs entries reviewed in one year varies according to complexity, risk, type of entry and operational priorities.

Excise and Customs refunds audited are considered non-discretionary. Many of the Department's clients are required to pay taxes and duties at the time of purchase or importation, but may be entitled to apply for a refund should the commodities be resold or used in a tax exempt situation. All refund claims must be audited to establish the taxpayer's entitlement to refund as provided in legislation.

In 1982-83, the "actual" workload volumes in all output categories within this Sub-Activity were lower than those originally estimated. For both Excise audits and Excise refunds, workload volumes were approximately 17% lower than originally planned. In the case of Excise audits, which are partially discretionary, some audit resources were re-assigned to participate in developmental activities involving Commodity Tax Reform. This action upset the budgeted audit workload mix, and resulted in foregoing certain types of audits. The volume of Excise refunds audited have been decreasing over the past three year period and will continue to decrease marginally over the next two years. This is primarily attributable to enhanced compliance by Gas Tax claimants. Although workload volumes were down in 1982-83, the outputs per person-year were greater than in 1981-82 due to effective re-deployment of resources.

The 1982-83 volume of Customs entries reviewed was only slightly under the planned volumes, while the volume of Customs refunds audited was approximately 10% under the planned volume. The higher volumes of Customs rulings issued, as described earlier under the Compliance Facilitation Activity, appears to reflect more accurate compliance by Customs clientele, thereby necessitating fewer refund claims.

Current year volumes of Customs entries reviewed and Customs refunds audited are forecast marginally higher, with further minimal increases estimated for 1984-85. This will be reflected in corresponding increases in outputs per person-year.

Current year volumes of Excise audits are forecast at 3.7% less than the 1982-83 level. The Excise Branch has modified its audit procedures, which, while increasing audit time, will also improve the quality of audit reports. As stated earlier, the current year volumes of Excise refunds audited are forecast at 3.9% lower than the 1982-83 level, which is part of a continuing five-year trend. The 1984-85 volumes will remain relatively constant.

Collections: The volume of collection cases per annum is affected by a variety of non-discretionary factors such as the size of the licensee population, prevailing economic conditions (regional, as well as national), private sector interest rates versus Government penalty interest rates, sizes and types of enterprises, and the value of audit assessments.

The 1982-83 "actual" volume of Excise collection cases was approximately 20% higher than that originally estimated. This was a direct reflection of the economic recession and general business conditions, which resulted in more "failure to file" and "failure to pay" cases. It is anticipated that higher than normal volumes of collection cases will continue during both the current year and 1984-85. Outputs per person-year will remain relatively constant over the three-year period.

C. Dispute Settlement

Objective

The objective of the Dispute Settlement Activity is to promote public confidence in the integrity of the departmental application of the law.

Resource Summary

Dispute Settlement accounts for 2.6% of 1984-85 total departmental expenditures and 2.6% of the total person-years. Approximately 95% of expenditures are personnel related.

Figure 18: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Major Outputs by Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Appeals						
Seizures and adjudications	1,531	38	1,382	38	149	-
Appeals processed	6,408	185	6,117	185	291	-
Assessment appeals	1,335	32	1,164	26	171	6
All Other	611	7	723	18	(112)	(11)
	9,885	262	9,386	267	499	(5)
Complaints	285	6	259	6	26	-
Total expenditures	10,170	268	9,645	273	525	(5)

With regard to performance reporting for fiscal year 1982-83, please refer to the explanation provided on page 8.

Description

This Activity consists of the following sub-activities:

Appeals: The purpose of the Appeals Sub-Activity is to ensure redress of legitimate appeals respecting departmental interpretation of the law. One of the major responsibilities, assessment appeals, involves the review, analysis and disposition of all formal requests for reassessment for clarification, valuation or entitlement purposes, including the

presentation of cases before the Tariff Board or Federal Court. Another significant responsibility is seizure adjudications, which involve the review, analysis and rendering of decisions on all objections against seizures, forfeitures and penalties.

Complaints: The purpose of the Complaints Sub-Activity is to ensure the redress of legitimate grievances respecting departmental practices and application thereof. This involves the disposition of complaints from departmental clientele concerning employee conduct and departmental practices.

Current departmental initiatives (see page 14), such as, revisions to the Customs Act, Special Import Measures Act and the introduction of New Valuation Provisions and New Classification System will have a positive impact on the number and effective disposition of appeals to departmental decisions.

Performance Information/Resource Justification

This Activity involves three significant outputs which account for 95% of the total resources. Workload volumes and average unit costs relating to each of these outputs are displayed in Figure 19.

Figure 19: Outputs and Average Unit Cost

	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Actual 1982-83	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Appeals						
Seizures and adjudication cases completed	**4,192**	**365**	3,950	350	3,881	308
Appeals processed	**155,400**	**41**	146,300	42	143,437	37
Assessment appeals	**4,435**	**301**	5,085	229	5,304	203

Appeals: The review and processing of challenges or formal appeals to departmental decisions are non-discretionary. Appeals may be resolved by a departmental officer, the Deputy Minister, the Tariff Board or the Federal Court. The investigations are often lengthy procedures because in many instances the resolution of an appeal ultimately results in the establishment of a precedent.

The 1982-83 volume of seizure and adjudication decisions rendered was approximately 11% higher than that originally estimated.

The number of seizure and adjudication cases will increase by 8% over the succeeding two year-period, with corresponding increases in outputs per person-year, due to a more experienced staff. This gradual increase is partially attributable to more vigorous and selective enforcement techniques. Resource levels for seizures and adjudications are based upon projected workload volumes and pre-determined standards weighted in terms of the relative complexities of various types of cases.

The vast majority of appeals processed are resolved by Dominion Customs Appraisers at the regional level. Resource levels are based on projected workload volumes measured against historical, regional and national standards.

The 1982-83 "actual" volume of appeals processed was approximately 7% lower than that originally "estimated". Customs regional offices are encouraging importers to write in or call - requesting a ruling, prior to importation of goods, which ultimately reduces the number of appeals. However, marginal increases in the number of appeals are forecast during the current year and in 1984-85, due to the anticipated higher levels of importations.

Assessment appeals are processed and resolved by headquarters tariff specialists. The 1982-83 volume of assessment appeals was substantially below the level originally estimated. The 1982-83 forecast level was predicated on the 1981-82 volume which had achieved the highest level in recent years. However, the number of Assessment appeals decided by Headquarters staff decreased, which was consistent with the decline in Appeals processed at the regional level. During the current year, the number of assessment appeals are forecast marginally lower than in 1982-83, with a further decline expected in 1984-85. Resource levels for assessment appeals are largely non-discretionary, since the Department is obligated to respond within a reasonable time frame.

D. Administration

Objective

The objective of the Administration Activity is to plan for and direct resources towards the achievement of program objectives.

Resource Summary

Administration accounts for approximately 25% of 1984-85 total departmental expenditures and 18% of the total person-years.

Figure 20: Activity Expenditures ($000) and Person-Years

Sub-Activity	Estimates 1984-85		Forecast 1983-84		Change	
	$	P-Y	$	P-Y	$	P-Y
Program Management	18,644	372	18,055	374	589	(2)
Program Development	19,115	231	16,603	323	2,512	(92)
Departmental Financial Services	6,113	167	5,874	159	239	8
Departmental Personnel Services	17,878	392	17,384	391	494	1
Departmental Administrative Services	37,729	687	36,708	690	1,021	(3)
Total expenditures	99,479	1,849	94,624	1,937	4,855	(88)

As described on the following page, the role of the Program Development Sub-Activity is the drafting of primary and subordinate legislation and the development of related operational systems within this legislative framework. These functions are performed by highly skilled technical specialists, and the number of person-years assigned to this sub-activity in any given year can vary significantly, depending on the known workload. The 92 person-year decrease in Program Development is primarily attributable to the Government's announced deferment in the implementation of the wholesale tax (Commodity Tax Reform) and the final national implementation of the computer system for Customs operations and processes. However, the 1984-85 expenditures will increase due to the developmental and implementation costs associated with the Clientele Profile System and the Personal Alarm Security System projects, described on page 14.

With regard to performance reporting for fiscal year 1982-83, please refer to the explanation provided on page 8.

Description

The Administration Activity is comprised of the following sub-activities:

Program Management: Staff within this sub-activity formulates departmental short- and long-term objectives and priorities, integrates goals and strategies with operational programs, communicates them throughout the Department, and designs and implements reporting and reviewing mechanisms to measure the performance of operations. This sub-activity consists of Executive Direction, Departmental Planning and Support, and Internal Audit and Evaluation.

Program Development: The role of this sub-activity is to ensure the administrative feasibility and the economic and social equity of legislation which it administers in order to identify weaknesses and inequalities. New legislation is drafted or input is given to other departments for the purpose of correcting such shortcomings. In addition, definition is given to the Program through the drafting and processing of subordinate legislation in the form of the Ministerial and Governor-in-Council regulations. This sub-activity develops operational systems within this legislative framework to achieve program objectives within given efficiency and service parameters.

Departmental Financial Services: Within this sub-activity departmental operational planning documents are analysed to ensure that resource needs have been clearly defined, costed and substantiated in order to enable management to make effective decisions regarding future financial requirements. Departmental financial expenditures and operational results are analysed and reported to all levels of management, and general financial accounting services are provided both at Headquarters and in all Customs and Excise regional offices. In addition, financial policies, systems and procedures are monitored and evaluated on an on-going basis in order to assess their appropriateness and effectiveness, and new systems and procedures are developed or existing systems modified to eliminate shortcomings or deficiencies.

Departmental Personnel Services: Within this sub-activity personnel participate with line management in order to formulate and execute appropriate personnel policies, practices and procedures including those related to the Official Languages and Equal Opportunities objectives. This work is carried out at Headquarters in Ottawa and in the field offices and includes responsibility for the Customs and Excise College in Rigaud, Quebec.

Departmental Administrative Services: This includes the provision of services to departmental employees and all levels of management in the areas of computer services, materiel management, real property management, security services, directives management, records management and library services.

Section III
Supplementary Information

A. Analysis by Object

1. Expenditures by Object

Figure 21 presents the distribution of expenditures classified by standard object. Expenditures for 1984-85 have increased by $17.6 million (4.6%) over 1983-84. Of this amount approximately $12.5 million is attributable to increases in personnel costs. Other significant objects of expenditure include travel and transportation and communications, and professional and special services. Materials and supplies are also significant and include expenditures for departmental uniforms and other warehouse stock.

Customs and Excise is not a heavy user of capital. It owns about 200 buildings, a fleet of vehicles and has normal furniture and equipment requirements.

Figure 21: Expenditures by Object ($000)

	Estimates 1984-85	Forecast 1983-84	Actual 1982-83
Operating			
Salaries and Wages	**300,062**	289,462	261,817
Contributions to employee benefit plans	**39,008**	37,581	38,399
Other personnel	**3,275**	2,767	2,234
Travel	**11,389**	11,058	9,100
Other transportation and communications	**7,355**	7,590	6,481
Information	**2,068**	2,162	2,219
Professional and special services	**10,862**	9,072	8,117
Rentals	**4,610**	4,290	4,534
Purchased repair and upkeep	**4,748**	4,153	3,099
Utilities, materials and supplies	**7,973**	7,643	6,390
All other expenditures	**174**	168	220
	391,524	375,946	342,610
Capital			
Construction and acquisition of land, buildings and equipment	**3,338**	2,377	979
Construction and acquisition of machinery and equipment	**4,319**	3,279	3,506
	7,657	5,656	4,485
Total expenditures	**399,181**	381,602	347,095

2. Personnel Expenditures

Person-year and personnel costs trends are provided in Figures 22 and 23.

Figure 22: Person-Years for the Period from 1978-79 to 1984-85

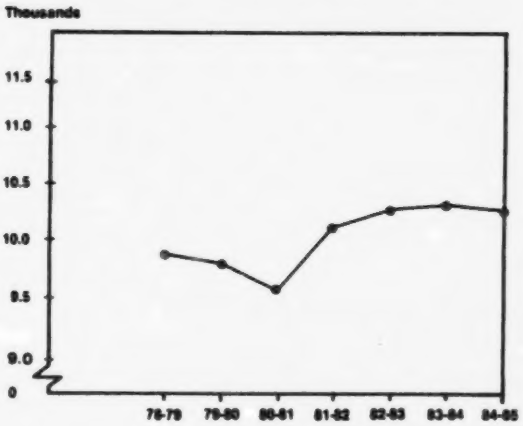

Figure 23: Personnel Cost for the Period from 1978-79 to 1984-85

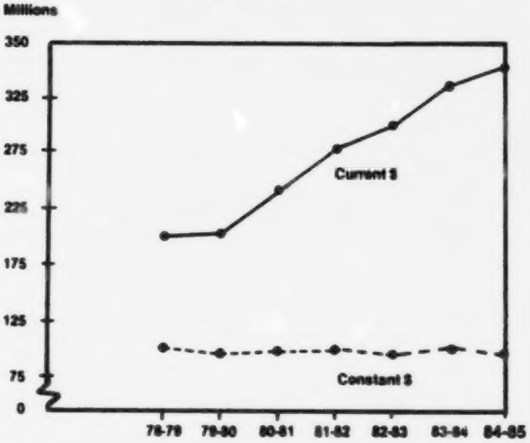

Approximately 86% of total departmental expenditures are personnel related. In 1984-85, personnel costs will amount to $342 million, an increase of approximately $12.5 million over the previous year. In constant dollar terms, however, personnel costs have remained relatively stable over the seven-year time frame.

Between 1978-79 and 1984-85 the departmental person-year level has increased by only 3.7%. A large proportion of this increase was non-discretionary, in that the Department has assumed increased responsibilities as a result of budgetary provisions affecting the legislation it administers and Government decisions (e.g., commodity coding, duty free shops, etc.). Increases have also been necessary for the development and national implementation of the automated computer system. Over the seven-year period, the Department has received only marginal increases in person-years (less than 1/2 of 1%) directly associated with normal growth in workload volumes. The temporary decrease in the person-year level in 1980-81 is attributable to Government austerity measures at that time.

The number of person-years and average salary by category is provided in Figure 24. Approximately 51% of personnel are in the Program Administration category, reflecting the Department's major role in Customs and Excise tax administration. About 5.5% of personnel (561 person-years in 1984-85) who are in the auditing category carry out the verification process to ensure the collection of revenue due to the Crown and compliance with other aspects of legislation administered by the Department.

Figure 24: Authorized Person-Years and Salary Provision

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1984-85 Average Salary Provision
	84-85	83-84	82-83		
Executive					
*Senior Executive	48	50	25	47,960 - 93,040	63,615
*Senior Management	49	50	-	47,960 - 93,040	57,377
Scientific and Professional					
Auditing	561	601	567	26,604 - 65,770	39,232
Other	35	33	35	- -	
Administrative and Foreign Services					
Admin. Services	274	284	249	13,250 - 55,226	33,962
Commerce	93	-	-	14,890 - 57,586	42,123
Computer Systems	97	71	70	17,872 - 58,508	35,564
Financial Services	79	79	68	13,193 - 55,220	37,715
Personnel Admin.	136	132	130	13,330 - 60,830	36,835
Program Admin.	5,228	5,524	5,373	13,250 - 55,226	29,412
Other	80	64	83	- -	
Technical	18	19	19	10,719 - 60,685	26,681
Administrative Support					
Clerical	2,386	2,280	2,387	12,316 - 30,231	20,881
Other	911	910	946	- -	
Operational	88	85	88	11,720 - 48,317	14,433
Other	173	163	238	- -	

* The absolute increase in the number of "Senior Executive" positions between 1982-83 and 1983-84 is a reflection of the recent Government-wide classification conversion program, which established the new "EX" category. Included in this new category are all former "SX" positions as well as many of the former PM-7 and equivalent positions. Similarly, a new "Senior Management" (SM) category was established, which includes many subordinate managerial positions at the former PM-6 level and equivalent.

The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the authorized person-years for the program. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and reclassifications divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

B. Cost Analysis

Figure 25 shows the total cost of each of the activities of the Program. The Administration Activity contains financial, personnel and administrative services in the field, in addition to management and support functions in the corporate head office. The field portion of the Administration overhead cost is distributed to the other three activities to obtain their total direct cost and the corporate overhead cost. Other costs shown consist of the cost of accommodation provided by the Department of Public Works, the cost of surgical-medical insurance, and other miscellaneous services provided free by other Government departments, but do not include depreciation or accommodation provided without charge by this Department. The non-tax revenues shown consist of revenues from seizures and penalties, from special service charges on Customs operations and from other operations.

Figure 25: Total Program Cost for 1984-85 Including Distribution of Field Overhead Cost to Cost of Activities ($000)

		1984-85 Operating Expend-itures	Add Other Costs	Add Admin. Cost	Total Cost	Deduct Non-Tax Revenues	**Total Net Costs**
	P-Y	$	$	$	$	$	$
Compliance Facilitation	5,458	186,445	20,902	13,922	221,269	8,314	**212,955**
Compliance Verification and Enforcement	2,681	103,087	11,554	7,700	122,341	4,596	**117,745**
Dispute Settlement	268	10,170	1,141	761	12,072	454	**11,618**
Administration	1,849	99,479	11,151	(22,383)	88,247	4,436	**83,811**
	10,256	399,181	44,748	-	443,929	17,800	**426,129**

C. Revenue Analysis

Figure 26 presents a breakdown of revenue collected by Customs and Excise for the years 1980-81, 1981-82 and 1982-83. Several factors have a direct impact on the amount of revenue collected in any given year. These include the general level of economic activity, changes in the rate of tax, expansions, restrictions or total withdrawal of exemptions, the imposition of new taxes or refund provisions, the effects of inflation, and the effectiveness of the Department's examination, verification and enforcement operations.

In 1982-83, departmental revenues decreased by approximately $1.5 billion as compared with the 1981-82 level. Of this amount, approximately $1.2 billion is attributable to a decrease in "Petroleum Compensation Charge" revenues, which reflect lower oil consumption. Customs Import Duties also decreased due to lower levels of importations.

Figure 26: Revenue by Class ($000)

	1982-83	1981-82	1980-81
Customs			
Import duties	3,288,226	3,912,168	3,601,581
Sales tax (imports)	1,093,699	1,183,270	1,117,242
Other Excise taxes (imports)	60,710	59,183	52,952
Sundry collections	13,935	13,339	12,618
Total revenue collected by Customs	4,456,570	5,167,960	4,784,393
Excise			
Sales Tax	5,079,655	5,260,181	4,521,681
Excise tax on gasoline	505,073	542,354	557,251
Other Excise taxes	626,322	506,541	522,132
Excise duties	1,274,259	1,174,994	1,041,673
Sundry collections	203	138	156
Petroleum Compensation charge	3,652,827	4,860,934	1,370,625
Air transportation tax	198,399	188,629	165,738
Marketable pipeline gas and gas liquids	1,549,222	1,217,249	187,054
Total revenue collected by Excise	12,885,960	13,751,020	8,366,310
Total Headquarters collections	1,697	2,205	3,308
Customs and Excise revenue	17,344,227	18,921,185	13,154,011
Less: refunds, drawbacks, credits	(847,501)	(840,257)	(729,508)
Net revenues	16,496,726	18,080,928	12,424,503

D. Acts Administered in Whole or in Part by Customs and Excise

Aeronautics Act
Animal Disease and Protection Act
Anti-dumping Act
Atomic Energy Control Act

Canada Agriculture Products Standards Act
Canada Ports Corporation Act
Canada Post Corporation Act
Canada Shipping Act (Coastal Regulations)
Canada Water Act
Canadian Citizenship Act
Canadian Commercial Corporation Act
Canadian Dairy Commission Act
Canadian Wheat Board Act
Coastal Fisheries Protection Act
Consumer Packaging and Labelling Act
Convention on International Trade in
 Endangered Species of Wild Fauna and Flora
Copyright Act
Criminal Code of Canada
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Customs Tariff

Department of National Revenue Act

Energy Administration Act
Environmental Contaminants Act
Explosives Act
Excise Act
Excise Tax Act
Export and Import Permits Act

Fish Inspection Act
Fertilizers Act
Fisheries Act
Food and Drug Act
Fruit, Vegetable and Honey Act

Game Export Act

Hazardous Products Act

Immigration Act
Importation of Intoxicating Liquors Act
International Boundry Commission Act

Livestock and Livestock Products Act
Livestock Pedigree Act

Meat Import Act
Meat Inspection Act
Motor Vehicle Safety Act
Motor Vehicle Tire Safety Act

Narcotic Control Act
National Energy Board Act

Pest Control Products Act
Plant Quarantine Act
Precious Metals Marking Act
Privileges and Immunities (International Organizations) Act
Privileges and Immunities (NATO)
Public Harbours and Ports Facilities Act

Quarantine Act

Radiation Emitting Devices Act
Radio Act
Railway Act

Seeds Act
Statistics Act

Textile and Clothing Board Act
Textile Labelling Act
Trade Marks Act
Transport Act

United States Treaty (Smuggling)

Visiting Forces Act

Revenu Canada
Douanes et Accise

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Le document renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Dans le Guide du Budget des dépenses du gouvernement du Canada, vous trouverez d'autres conseils sur la façon de repérer les renseignements qui paraissent dans chacune des parties.

L'introduction des documents de la Partie III s'échelonne sur une période de quatre ans. Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne le Budget des dépenses principal.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1984

En vente au Canada par l'entremise de nos

agents libraires agréés
et autres librairies

ou par la poste au:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Nº de catalogue BT31-2/1985-III-36 Canada: $6.00
ISBN 0-660-52487-2 à l'étranger: $7.20

Prix sujet à changement sans avis préalable

Budget des dépenses 1984-1985

Partie III

Revenu Canada

Douanes et Accise

Préface

Ce plan de dépenses est conçu comme un document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend trois sections. La section I présente un aperçu du Programme et un résumé des plans et de son rendement actuel. Pour les personnes qui désirent plus de détails, la section II indique, pour chaque activité, les résultats prévus et les autres renseignements essentiels sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section III fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée d'extraits de la Partie II du Budget des dépenses afin d'assurer le lien avec les autres documents budgétaires. Elle comprend également des extraits du Volume II des Comptes publics. Ceux-ci permettent d'évaluer le rendement du Programme sur le plan financier au cours de la dernière année.

Ce document est conçu de façon à permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements précis qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section; le résumé financier présenté à la section I comprend des renvois aux renseignements plus détaillés figurant à la section II. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses 4

Extraits du Volume II des comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants
  1. Plans pour 1984-1985 6
  2. Récente rendement 6
B. État financier récapitulatif par activité
  1. État financier récapitulatif de 1984-1985 7
  2. Rétrospective du rendement financier 1982-1983 8
C. Données de base
  1. Introduction 9
  2. Mandat statutaire 9
  3. Contributions des autres ministères gouvernementaux 10
  4. Objectif du Programme 10
  5. Plan d'exécution du Programme 11
D. Perspective de planification
  1. Contexte 13
  2. Initiatives 15
  3. Mise à jour des initiatives signalées antérieurement 16
  4. Coût de l'application des lois 22
  5. Efficacité du Programme 25

Section II
Analyse par activité

A. Facilitation du respect de la loi 26
B. Vérification et maintien du respect de la loi 33
C. Règlement des litiges 39
D. Administration 42

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article 45
  1. Dépenses par article 45
  2. Dépenses en personnel 46
B. Analyse des coûts 49
C. Analyse des recettes 50
D. Lois appliquées en tout ou en partie par Douanes et Accise 52

Extraits de la Partie II du Budget des dépenses

Autorisation d'affectation de crédits

L'autorisation est demandée de dépenser 360 132 500 $ pour le Programme de Douanes et Accise. Les autres dépenses, évaluées à 39 048 500 $ seront effectuées en vertu de l'autorisation statutaire existante.

Besoins financiers par autorisation

	PRÉVISIONS		
	1984-1985	1983-1984	Différence
Budgétaire	$	$	$
Crédit 1er - Douanes et Accise - Dépenses de fonctionnement	**352 475 500**	342 651 900	9 823 600
Crédit 5e - Douanes et Accise - Dépenses en capital	**7 657 000**		7 657 000
Statutaire - Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile	**40 500**	39 100	1 400
Statutaire - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**39 008 000**	37 581 000	1 427 000
Total du Programme	**399 181 000**	380 272 000	18 909 000

Extraits du Volume II des Comptes publics

Utilisation des crédits en 1982-1983

	Budget des dépenses principal	Total des crédits	Utilisation réelle
Dépenses budgétaires approuvées			
Crédit 1er - Dépenses du Programme	313 677 000	315 498 444	308 653 523
Dépenses budgétaires statutaires			
Ministre du Revenu national - Traitement et allocation pour automobile	37 000	38 725	38 725
Contributions aux régimes d'avangages sociaux des employés	34 719 000	38 399 200	38 399 200
Décisions de la Cour fédérale	-	3 957	3 957
	34 756 000	38 441 882	38 441 882
	348 433 000	353 940 326	347 095 405

Section I
Aperçu du Programme

A. Points saillants

1. Plans pour 1984-1985

- Les nouvelles initiatives que prendra le Ministère au cours de l'année budgétaire sont traitées aux pages 15 à 16, et comprendront les modifications des systèmes et les modifications de la politique. On prévoit que les ressources nécessaires à ces initiatives atteindront environ 5,8 millions $ et 58 années-personnes.

- Les dépenses en personnel représentent toujours 86% de l'ensemble des dépenses du Ministère (voir pages 45 à 48). Les dépenses de 399 millions $ prévues pour 1984-1985 constituent une augmentation d'environ 17,6 millions $ par rapport aux prévisions de 1983-1984, laquelle est attribuable aux hausses des règlements salariaux (12,5 millions $) et des autres dépenses (5,1 millions $).

- Au cours des deux dernières années,les recettes du Ministère sont passées de 18,1 milliards $ à 16,5 milliards $ (voir page 50). L'ensemble des recettes ministérielles prévues pour l'année en cours s'élève à 16 milliards $, dont environ 11 milliards $ sont perçus par l'Accise et 5 milliards $ par les Douanes.

2. Récent Rendement

- Le travail d'élaboration et de mise en oeuvre se poursuit à l'égard de la plupart des initiatives du Ministère mentionnées dans les plans antérieurs de dépenses (voir pages 16 à 21).

- Les plans consistant à faire passer l'assiette de la taxe de vente fédérale du niveau du fabricant au niveau du grossiste (Réforme de la taxe sur les marchandises) ont été différés (voir page 19).

- Le système informatique automatisé concernant les opérations commerciales des Douanes a été mis en oeuvre en conformité avec les niveaux de financement approuvés pour le projet.

B. État financier récapitulatif par activité

1. État financier récapitulatif pour 1984-1985

Tableau 1: État financier récapitulatif par activité (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévu 1983-1984	Différence	Détails à la page
Facilitation du respect de la loi	186 445	182 462	3 983	26
Vérification et maintien du respect de la loi	103 087	94 871	8 216	33
Règlement des litiges	10 170	9 645	525	39
Administration	99 479	94 624	4 855	42
	399 181	381 602	17 579	
Années-personnes autorisées	10 256	10 354	(98)	

L'augmentation de 17,6 millions $ des besoins pour 1984-1985 par rapport aux prévisions de 1983-1984 comprend les grands postes suivants:

- pour toutes les activités, augmentations des traitements, avantages sociaux accordés aux employés et autres dépenses en personnel, s'élevant à 12,5 millions $;
- augmentation des dépenses relatives aux frais de déplacement et de poste, aux communications, aux réparations et à l'entretien, aux approvisionnements, aux services professionnels et spéciaux, s'élevant à 3,1 millions $; et,
- augmentation des dépenses en capital s'élevant à 2,0 millions $.

La diminution nette de 98 années-personnes par rapport aux prévisions de 1983-1984 est attribuable aux facteurs principaux suivants:

- le retard concernant la réforme de la taxe sur la marchandise (voir page 19);
- les restrictions annoncées par le gouvernement.

2. Rétrospective du rendement financier en 1982-1983

Tableau 2: Rendement financier par activité (en milliers de dollars)

	1982-1983		
	Budget des dépenses	Réel	Différence
Facilitation du respect de la loi	175 021	161 437	(13 584)
Vérification et maintien du respect de la loi	90 773	98 349	7 576
Règlement des litiges	9 550	8 025	(1 525)
Administration	73 089	79 284	6 195
	348 433	347 095	(1 338)

Juste avant la préparation de la présentation du Budget des dépenses de 1982-1983, le Ministère a mis en oeuvre une nouvelle structure relative aux activités du programme qui est fondamentalement différente de la structure antérieure. La conversion à la nouvelle structure, le manque d'une base de données historiques connexe, l'établissement du coût des services exécutés en fonction du salaire moyen et les améliorations apportées à l'affectation originale des ressources au cours de l'année en cause sont tous des facteurs qui ont contribué aux écarts par activité, comme il est mentionné ci-dessus. Compte tenu de ces déformations internes, une analyse plus poussée du rendement financier par activité n'aurait aucun sens. Ce problème sera encore présent, dans une certaine mesure, lorsqu'il s'agira de faire rapport au sujet du Budget des dépenses de 1983-1984. Toutefois, comme le tableau ci-dessus le prouve, la comparaison entre le Budget des dépenses de 1982-1983 et les dépenses réelles pour la même année, pour tout le Ministère, indique un écart de seulement 1,3 million $, ou ,4 %.

Le Ministère étudie actuellement la praticabilité de la structure actuelle des activités du programme. Plusieurs solutions de rechange ont été proposées et leur faisabilité fait l'objet d'une évaluation continue. Il se peut qu'une nouvelle structure ministérielle des activités du programme soit mise en oeuvre à temps pour l'exercice financier 1985-1986.

C. Données de base

1. Introduction

Douanes et Accise, qui fait partie du ministère du Revenu national, consiste en un programme dirigé par un sous-ministre qui relève du ministre du Revenu national. L'objectif du Programme de Douanes et Accise est de percevoir des recettes et de contrôler les déplacements internationaux des personnes et des marchandises.

La tâche première des Douanes est d'exercer un contrôle sur le mouvement international des personnes et des marchandises aux frontières canadiennes et sur la perception des recettes par l'application de la Loi sur les Douanes, du tarif des douanes et d'autres lois répondant aux besoins du Canada dans les domaines sociaux, économiques, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

L'Accise veille à l'application de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise et s'occupe principalement d'accorder des licences aux fabricants et grossistes, de percevoir les taxes de vente et d'accise sur les marchandises canadiennes et importées, d'accorder des licences aux brasseries et distilleries et de réglementer celles-ci, et de percevoir les droits d'accise sur les eaux-de-vie et le tabac.

2. Mandat statutaire

En vertu de la Loi sur le ministère du Revenu national, Douanes et Accise est chargé du "contrôle, de la réglementation, de la gestion et de la surveillance des droits de douanes et d'accise, y compris les taxes imposées par la Loi sur la taxe d'accise".

Le mandat statutaire de ce service relève des grandes lois suivantes: la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi antidumping, la Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise. L'application de toutes ces lois relève du ministre des Finances, à l'exception de la Loi sur les douanes, qui relève du ministre du Revenu national. La Loi sur l'accise et la Loi sur la taxe d'accise permettent au ministère des Finances de poursuivre ses propres objectifs qui consistent à recueillir des fonds pour financer les programmes du gouvernement, à promouvoir l'équité fiscale et à influencer les habitudes de consommation, tandis que la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes permettent de recueillir des fonds et de protéger l'industrie canadienne de la concurrence étrangère. La Loi antidumping constitue une autre mesure visant à protéger les producteurs canadiens contre le dumping préjudiciable de marchandises sur le marché intérieur.

Douanes et Accise est également chargé, en vertu de son mandat, d'appliquer certaines dispositions législatives d'autres ministères, notamment d'Agriculture Canada, de Santé et Bien-être social Canada, de Consommation et Corporations Canada, d'Industrie et Commerce Canada, de Statistique Canada et d'Emploi et Immigration Canada. Son rôle varie dans

ce domaine, allant de la prestation minimale de renseignements concernant les importations et les exportations jusqu'à l'application et l'exécution des dispositions législatives par le contrôle du déplacement international des voyageurs, l'examen des marchandises et des documents, la rétention de marchandises pour que le ministère intéressé les examine, et la saisie de biens lorsqu'il y a dérogation à la loi. Douanes et Accise joue un rôle important de conseiller auprès des Affaires extérieures et du ministère des Finances à propos de questions découlant des négociations commerciales multilatérales. Ce service est aussi chargé de traiter les transactions comportant un manque à gagner fiscal. (Un manque à gagner fiscal est une disposition du régime fiscal en vertu de laquelle un traitement préférentiel est accordé à certains groupes de contribuables. Ces dispositions constituent souvent une solution de rechange à une dépense directe au chapitre d'un programme). Les montants approximatifs de ce manque à gagner fiscal seront comptabilisés par les ministères chargés de les établir.

Les lois que Douanes et Accise applique en tout ou en partie sont énumérées à la section III:D.

3. Contributions des autres ministères gouvernementaux

Comme il a été dit précédemment, Douanes et Accise applique ou participe à l'application des dispositions législatives d'autres ministères. Par contre, certaines des activités de ce service dépendent des opérations d'autres ministères et organismes. Par exemple, Postes Canada doit veiller à acheminer le courrier international vers les installations postales des Douanes, et Transports Canada doit fournir des locaux pour le contrôle des voyageurs aux aéroports internationaux canadiens. En outre, les agents de la GRC remplissent parfois le rôle de douaniers pour faire respecter les dispositions législatives de Douanes et Accise, tandis que d'autres ministères gouvernementaux, tels que le ministère des Travaux publics et le ministère des Approvisionnements et Services, lui fournissent les services communs traditionnels.

4. Objectif du Programme

L'objectif du Programme de Douanes et Accise consiste à "assurer l'observation de toutes les dispositions législatives que Douanes et Accise applique."

Dans la poursuite de cet objectif, les stratégies du Ministère pour les années quatre-vingt visent à assurer des niveaux d'efficacité (respect des lois appliquées par le Ministère) représentatifs des priorités du gouvernement et des besoins des ministères clients. Ces niveaux d'efficacité doivent être doublés de niveaux de réceptivité acceptables et s'accompagner, avec le temps, d'améliorations tangibles au chapitre de l'efficience.

5. Plan d'exécution du Programme

Structure des activités: Le Programme comprend quatre activités qui contribuent à la réalisation de son objectif. À l'intérieur de cette structure, le Ministère met l'accent sur le principe du respect volontaire de la loi. En vertu de ce principe, ceux qui sont assujettis aux dispositions législatives de Douanes et Accise (les transporteurs, les importateurs, les fabricants, les voyageurs, etc.) évaluent leur propre assujettissement à l'impôt et leurs droits ou encore, établissent une déclaration complète et exacte concernant cet assujettissement et ces droits en vertu des lois appliquées par le Ministère.

Tableau 3: Structure des activités

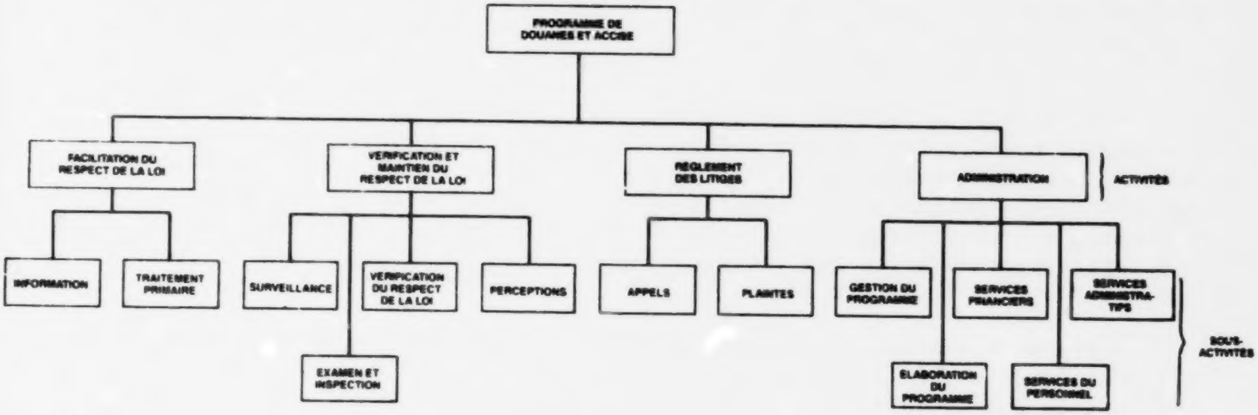

La facilitation du respect de la loi et la vérification et le maintien du respect de la loi sont deux des principales activités conçues pour favoriser le respect de la loi. L'activité "règlement des litiges" constitue un moyen de résoudre les différends découlant des mesures et des décisions prises par le Ministère. L'activité "Administration" comprend les fonctions de gestion et de services de soutien.

Structure de l'organisation: Douanes et Accise gère un ensemble d'activités très décentralisées. Les Douanes comptent 12 bureaux régionaux et l'Accise en compte neuf. Au total, le Ministère emploie 10 256 personnes dont environ 9 000 font partie du personnel d'exploitation et de soutien travaillant dans les Services extérieurs. Le Ministère comporte quatre grands secteurs: les Programmes des douanes, les Opérations extérieures, l'Accise et l'Administration.

La Direction des programmes des douanes élabore des politiques et des systèmes pour assurer l'application efficiente et uniforme de la Loi sur les douanes, du Tarif des douanes et de la Loi antidumping, ainsi que l'exécution d'autres lois et règlements d'autres ministères et organismes gouvernementaux. Elle s'occupe, en outre, de mener au Canada et à l'étranger des enquêtes relatives à l'antidumping, aux droits compensateurs et au tarif douanier. À l'exception d'un petit nombre d'agents chargés de mener des enquêtes à l'étranger, son personnel, composé de 619 années-personnes, travaille à Ottawa.

La Direction des opérations extérieures des Douanes est chargée des activités régionales. Dotée d'un effectif de 7,291 années-personnes, elle doit veiller à l'application des systèmes et des procédures de fonctionnement concernant l'évaluation et la perception de droits et de taxes à l'importation évalués à près de 4,5 milliards de dollars par année, ainsi qu'au contrôle du déplacement des marchandises, des personnes et des véhicules qui entrent au pays ou qui en sortent. Elle assure un service au public dans plus de 650 endroits au Canada.

La Direction de l'accise élabore des politiques et des systèmes et exploite ces derniers afin d'assurer l'application efficiente et uniforme de la Loi sur l'accise et de la Loi sur la taxe d'accise. Son effectif de 1 490 années-personnes est réparti entre son Administration centrale à Ottawa, ses neuf bureaux régionaux et ses 29 bureaux de district. Les recettes perçues grâce aux activités de l'accise totalisent environ 11 à 12 milliards de dollars par année.

Les autres directions comprennent la Gestion ministérielle, l'Administration du personnel, la Vérification et l'Évaluation, les Relations publiques et le Contentieux. L'ensemble de leurs effectifs est de 856 années-personnes et se trouve en grande partie à l'Administration centrale, à Ottawa.

Le tableau 4 présente le rapport qui existe entre cette organisation du Ministère et la structure des activités décrite antérieurement, de même qu'une ventilation des ressources pour 1984-1985.

Tableau 4: Ressources par organisation ou activité pour 1984-1985 (en milliers de dollars)

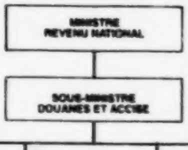

	SMA ACCISE 1 480 A-P	SMA OPÉRATIONS EXTÉRIEURES 7 291 A-P	SMA PROGRAMMES DES DOUANES 619 A-P	SMA GESTION MINISTÉRIELLE 508 A-P	DG ADMINISTRATION DU PERSONNEL 214 A-P	DIRECTION ADMINISTRATIVE ET AUTRES 138 A-P	
	$	$	$	$	$	$	TOTAL DES ACTIVITÉS
FACILITATION DU RESPECT DE LA LOI 5 456 A-P	14,186	160,900	10,330	298	-	833	188,445
VÉRIFICATION ET MAINTIEN DU RESPECT DE LA LOI 2 681 A-P	40,229	62,075	499	-	-	284	103,087
RÈGLEMENT DES LITIGES 288 A-P	163	6,693	3,298	-	-	25	10,179
ADMINISTRATION 1 849 A-P	[illegible]	22,434	15,271	32,003	11,982	7,141	98,479
	65,228	252,110	29,388	32,299	11,982	8,288	398,181

D. Perspective de planification

1. Contexte

Le Ministère entre dans une période d'évolution du milieu fort importante. Aussi, plusieurs facteurs-clés peuvent avoir des répercussions sur le Programme de Douanes et Accise, notamment les suivants:

Conjoncture économique: Un nombre accru de plaintes découlant des importations de pays en voie de développement ayant recours à une technologie perfectionnée et à une main-d'oeuvre bon marché, une pression grandissante visant à accélérer le traitement des demandes de remboursement et de drawback en raison du loyer élevé de l'argent, une sensibilité accrue à l'égard du fardeau fiscal causée par la conjoncture économique actuelle, l'exploitation des ressources marines, les répercussions du coût élevé de l'énergie et les mesures restrictives du gouvernement sont quelques-unes des conditions économiques pertinentes qui marqueront sans doute la présente année budgétaire et les années ultérieures.

Changements technologiques: L'automatisation de la documentation commerciale et l'interface d'ordinateur à ordinateur sont quelques-uns des changements technologiques qui influeront vraisemblablement sur les activités de Douanes et Accise.

Décisions politiques du gouvernement: La législation concernant l'accès à l'information, le programme du gouvernement visant à réduire la paperasserie, les modifications de la politique des transports (par exemple, les modifications des droits d'atterrissage des transporteurs aériens internationaux), la mise en place de boutiques hors taxes aux frontières, l'adoption d'un nouveau système de nomenclature tarifaire, la réforme de la taxe sur les marchandises, l'élargissement du Programme de remise des droits sur les machines et la modification du système relatif à la fabrication canadienne qui est rattaché à la classification tarifaire représentent quelques-unes des décisions politiques les plus importantes du gouvernement en ce qui concerne les activités de Douanes et Accise.

Accords internationaux: Le nouveau Code de la valeur en douane fondé sur le prix transactionnel, les mesures spéciales concernant les importations (contingents et subventions, droits compensateurs ou antidumping) et une réduction générale des tarifs représentent d'importants accords internationaux qui modifieront sensiblement le Programme de Douanes et Accise.

Charge de travail: Au cours des deux dernières années, les volumes de travail pour la plupart des opérations commerciales étaient inférieurs aux volumes prévus à l'origine. Ce phénomène est principalement attribuable à la récession économique mondiale, laquelle a entraîné une baisse des niveaux d'importations et du nombre de voyageurs internationaux. Au cours des cinq prochaines années, les prévisions indiquent que la charge de travail du Ministère augmentera dans tous les domaines principaux. Plus précisément, les importations et les exportations de marchandises devraient s'accroitre de 37% et de 22% respectivement de 1983-1984 à 1988-1989. Bien que l'on s'attende à ce que le nombre de voyageurs augmente de moins de 1% pendant la même période, le genre de voyageurs devrait changer sensiblement, c'est-à-dire que le nombre de Canadiens revenant au pays devrait augmenter alors que le nombre de résidents des Etats-Unis venant au Canada devrait diminuer. Pour ce qui est de l'Accise, le nombre de détenteurs de licence et de vérifications des taxes d'accise devrait s'accroître d'environ 5%.

On prévoit, en outre, que les conditions suivantes influeront sur la charge de travail: une certaine augmentation des pressions exercées par des groupes d'intérêts spéciaux nationaux, qui cherchent à obtenir un allégement de la protection contre les importations et les dispositions du Tarif des douanes concernant l'utilisation finale des biens ou des marchandises.

2. Initiatives

Dans le contexte du milieu décrit précédemment, Douanes et Accise prendra ou poursuivra les initiatives suivantes en 1984-1985; les coûts prévus et la nature de ceux-ci figurent au tableau 5. Les répercussions de ces initiatives sur les activités d'exécution sont traitées aux pages 26 à 44.

Tableau 5: Coûts prévus des initiatives (en milliers de dollars)

Initiatives	1984-1985		Dépenses au 31 mars 1984		Coût total ou coût annuel du projet	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Modifications des systèmes						
Système de profil de la clientèle	2 500	21	802	7	5 500	60
Système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP)	2 052	3	619	3	19 643	15
Modifications de la politique						
Élargissement du pouvoir juridictionnel des Douanes et de l'Accise - limite de 200 milles	1 277	34	1 260	30		*21
	5 829	58	2 681	40		

*Représente un besoin annuel permanent en années-personnes.

Modifications des systèmes

Système de profil de la clientèle: Le Système de profil de la clientèle de l'Accise (SPC) est un projet principal récemment approuvé dans le cadre général de l'étude sur la stratégie en matière d'automatisation du Ministère, dont il est question à la page 19. Le projet SPC comporte l'élaboration et la mise en oeuvre sur le plan national d'une base de données automatisées sur la clientèle, qui fournira des renseignements détaillés et facilement accessibles en ce qui concerne les contribuables.

Les principaux avantages attendus de la mise en oeuvre du SPC comprennent la réduction de la paperasserie par suite de la simplification des formulaires et de la diffusion de documents informatifs; un traitement plus rapide des demandes de remboursement; l'affectation plus efficace et efficiente des ressources en matière de vérification; une augmentation prévue des recettes annuelles de 10 millions $; l'amélioration du contrôle sur les rentrées de recettes s'élevant à 13 milliards $; une

augmentation générale de l'efficience des opérations manuelles; et des rapports d'information de la gestion plus à propos. En 1984-1985, environ 2,5 millions de dollars et 21 années-personnes seront utilisés pour élaborer, mettre à l'épreuve et mettre en oeuvre le projet-pilote SPC dans la région du Sud-Ouest de l'Ontario. L'évaluation du projet-pilote sera terminée au milieu de 1986 et, en se fondant sur les résultats coûts-avantages, des fonds additionnels seront requis pour la mise en oeuvre du Système de profil de la clientèle sur le plan national.

Système d'alarme et de sécurité personnelle (SASP): Ce système est établi afin d'assurer la sécurité des agents de douane qui travaillent seuls dans les bureaux principaux ou dans des bureaux isolés. Il est conçu afin qu'une alarme sonne pour confirmer qu'un agent est en danger réel ou possible et que les organismes d'application de la loi soient immédiatement contactés et envoyés sur les lieux.

L'approbation du gouvernement d'amorcer ce projet a été reçue en juillet 1983. L'étape I du projet comprend la mise en oeuvre au bureau principal de Windsor (Ontario) ainsi que dans les petits bureaux isolés situés entre Dundee et Lacolle (Québec); cette étape doit être terminée d'ici à mars 1985. Si suite à la première étape le système est évalué de façon positive, il sera mis en oeuvre sur le plan national au cours de l'étape II. La mise en oeuvre à l'échelle nationale ne sera terminée qu'en septembre 1987. En 1984-1985, les dépenses s'élèveront à trois années-personnes et à 2 052 000 $.

Modifications de la politique

Elargissement du pouvoir juridictionnel des Douanes et de l'Accise - Limite de 200 milles: En juin 1983, le gouvernement a introduit un avis de motion de voies et moyens afin d'élargir le pouvoir juridictionnel des Douanes et de l'Accise à 200 milles ou jusqu'au bord du plateau continental. À compter du 30 juin 1983, des marchandises désignées, par exemple, les navires de forage et leur gréement, les îles artificielles, les navires de service, d'autres appareils et d'autres marchandises de consommation sont devenus assujettis aux lois des Douanes et de l'Accise. Un groupe chargé de la mise en application de la législation a été établi à l'Administration centrale afin d'appliquer les dispositions d'exonération de la nouvelle loi. De plus, des procédures d'opérations internes ont déjà été élaborées. L'application des dispositions de façon continue dans le territoire élargi est effectuée par les bureaux régionaux. En 1984-1985, 34 années-personnes et 1 277 000 $ seront requis.

3. **Mise à jour concernant les initiatives signalées antérieurement:** Les Douanes et l'Accise poursuivent un bon nombre d'initiatives continues qui ont été mentionnées dans les présentations des Budgets des dépenses des années antérieures. Ces initiatives sont expliquées sous les rubriques générales suivantes: Modifications législatives, Modifications des systèmes, Systèmes de gestion et Modifications de la politique.

Modifications législatives

Révisions de la Loi sur les douanes: La présente Loi sur les douanes est désuète et inflexible. En 1978, un nouveau projet de loi a été présenté en Chambre, mais il est mort au feuilleton. Le 7 juin 1983, le Bill C-162 a été présenté de nouveau. Cette révision a pour objet: d'éliminer les dispositions désuètes et contradictoires et de réorganiser le libellé dans un ordre logique; d'assurer une plus grande souplesse de manière à pouvoir tenir compte de l'évolution du monde des affaires; et de mettre à jour, au besoin, les dispositions concernant la perception des recettes et le maintien du respect de la loi.

La révision de la Loi sur les douanes et de ses règlements d'exécution, ainsi que des politiques et des procédures connexes est censée favoriser l'observance volontaire de la loi, améliorer les mesures de prévention, de détection et d'éxecution et permettre un règlement plus rapide des litiges et des appels. Des ressources supplémentaires seront nécessaires si laloi est approuvée au cours de l'année 1984-1985.

Modifications reliées aux accords internationaux:

Loi sur les mesures spéciales d'importation (LMSI): Un projet de loi intitulé "la Loi sur les mesures spéciales d'importation" a été rédigé et fait partie d'un document délibératoire déposé à la Chambre des communes en juillet 1980. La nouvelle loi comprendra des dispositions se rapportant aux délais précis pour la tenue des enquêtes ainsi qu'à l'acceptation d'engagements en matière de prix, dispositions qui simplifieront la mise en application des programmes actuels concernant les droits antidumping et compensatoires tout en permettant de profiter pleinement des droits accordés en vertu du récent accord du GATT.

En 1983-1984, les fonctionnaires du Ministère ont étudié le projet le plus récent du projet de loi relatif à la Loi sur les mesures spéciales d'importation, et tous les points qui demandaient des révisions, une nouvelle rédaction ou des modifications, ont été examinés. Les dépenses, en 1984-1985 s'élèveront à 37 000 $ et à une année-personne. Afin d'appliquer et de faire observer les dispositions de la nouvelle loi, il faudra faire appel à des ressources additionnelles au moment où la loi sera adoptée.

Nouvelles dispositions relatives à l'établissement de la valeur: En décembre 1979, le Canada a signé un accord international sur la détermination de la valeur en douane, lequel avait été négocié dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. À l'époque, le Canada s'est aussi engagé, sous réserve de certaines conditions, à faire en sorte qu'au ler janvier 1985, ses lois, ses règlements et ses pratiques administratives seront conformes à l'accord. L'adoption du nouveau système d'évaluation constitue un changement fondamental et très marqué par rapport au système actuel de la juste valeur marchande qui fonde la valeur imposable sur les pratiques commerciales de l'exportateur dans son pays et entraîne

nécessairement des contacts avec ce dernier. Cependant, le nouvel accord fonde la valeur imposable sur le prix de la transaction entre l'exportateur et l'importateur et met l'accent sur le rôle de l'importateur, qui doit fournir des renseignements sur le prix de la transaction et en évaluer les répercussions sur son assujettissement aux droits et aux taxes. Ces modifications sont censées aider Douanes et Accise à devenir plus empressé et à mieux répondre aux besoins de ses clients et à améliorer de façon générale, l'exécution de la loi.

En 1983-1984, le Ministère a préparé et a distribué deux brochures de renseignements à l'intention du public, la première pour expliquer les modifications proposées au système de la valeur en douane et la deuxième pour décrire les caractéristiques du nouveau système. Le Ministère est également en voie d'élaborer des cours de formation de perfectionnement que devront suivre les inspecteurs des douanes dans tout le pays. En 1984-1985, il faudra 1 681 000 $ et 55 années-personnes pour poursuivre la modification du règlement connexe et pour réviser les pratiques administratives nécessaires à l'application adéquate des nouvelles dispositions concernant la valeur, contenues dans la Loi sur les douanes.

Nouveau système de classification: Le 17 juillet 1981, le ministre d'État aux Finances a annoncé que le Canada devrait se diriger vers l'adoption du système harmonisé de nomenclature internationale élaboré par le Conseil de coopération douanière, aux fins de classification tarifaire et de statistique. L'adoption du nouveau système de classification constituera une modification fondamentale de notre Tarif actuel et éliminera la nécessité du système distinct employé actuellement pour recueillir les données statistiques (c'est-à-dire Classification canadienne pour le commerce international (CCCI)). L'un des plus grands avantages du nouveau système, c'est que tous les pays importants en matière de commerce international (environ 150) utiliseront ce système à titre de base pour décrire toutes les marchandises du commerce international. Le système harmonisé est fondé sur les principes suivants: simplicité, précision et uniformité de son application. Ce changement favorisera donc l'observance volontaire de la loi, améliorera son exécution et diminuera le nombre de litiges.

Présentement, le Ministère est en train d'adapter les listes actuelles du Tarif des douanes au système harmonisé. Il en découlera le nouveau Tarif harmonisé des douanes canadiennes. Les dépenses en 1984-1985 s'élèveront à 25 années-personnes et à 1 027 000 $.

La mise en oeuvre du système harmonisé demandera également que le Ministère modifie ses systèmes automatisés actuels. Les ressources nécessaires à cette adaptation ne sont pas encore établies.

Réforme de la taxe sur les marchandises: Le budget de novembre 1981 a fait état de l'intention du gouvernement de modifier l'assiette en vertu de laquelle s'effectue le prélèvement de la taxe de vente fédérale. Ainsi, plutôt que d'être prélevée au moment de la première vente des marchandises par le fabricant au pays, ou lors de la première entrée des importations au Canada, il a été proposé d'imposer la taxe au niveau du grossiste.

Au cours de l'été 1982, la mise en application de la taxe de gros a été différée et le ministre des Finances a nommé un comité du secteur privé pour étudier la législation proposée. A la suite des recommandations du comité, présentées au ministre des Finances en juin 1983, nous ignorons, pour le moment, si la taxe de gros proposée sera adoptée ou non.

Modifications des systèmes

Élaboration de la stratégie relative aux systèmes: En août 1982, le Ministère a lancé un projet d'étude sur la stratégie en matière d'automatisation (SMA) dont l'objectif principal était l'élaboration d'une stratégie globale s'appliquant à tous les besoins connus des systèmes et aux installations de soutien pendant une période de planification de cinq ans. Le projet a été largement exécuté à l'aide d'experts de l'extérieur et comprenait l'étude de tous les systèmes proposés (dans les domaines des opérations des Douanes et de l'Accise et du soutien de la gestion) afin d'établir les coûts/avantages de leurs applications, les besoins en termes d'écoulement du comptant et les délais reliés à leur élaboration. Le projet a également prévu la stratégie la plus appropriée pour les installations TED/Télécommunications pour appuyer les besoins des systèmes en cause. Le projet d'étude sur la stratégie en matière d'automatisation du Ministère a reçu "l'approbation de principe" du gouvernement en juin 1983. Le système de profil de la clientèle de l'Accise, déjà mentionné dans le présent document, a reçu l'approbation du gouvernement et a été financé par celui-ci en août 1983.

En 1984, l'étude sur la stratégie sera axée sur la question des systèmes reliés aux besoins informatiques intradirectionnels et personnels, ainsi que sur les exigences ministérielles et interdirectionnelles par rapport aux travaux exécutés à ce sujet l'an dernier. L'achèvement de l'analyse aux trois niveaux des besoins de systèmes automatisés du Ministère permettra également à celui-ci de commencer l'élaboration d'une stratégie globale d'automatisation à l'appui des besoins intégrés du TED/ Télécommunications/automatisation des bureaux dans tout le Ministère pendant le reste de la décennie.

Projets-pilotes - ALERT et sélection des mainlevées: Compte tenu de l'élaboration de la stratégie susmentionnée en matière de systèmes, les décisions suivantes ont été prises en 1983-1984 au sujet des modifications importantes à adopter par les Douanes en vue de remplacer la méthode actuelle qui consiste à traiter chaque transaction individuellement par une méthode de déclaration intégrée, utilisée sur une base périodique et axée sur les systèmes automatisés.

- Le projet-pilote ALERT a été amorcé au cours de 1983-1984. Le système ALERT comprend une méthode de sélection automatisée des déclarations et un système d'information en direct interactif et d'extraction des documents. Le système de sélection fournira au Ministère un moyen plus efficace d'évaluer les importations et, de ce fait, un moyen d'assurer que les droits et taxes sont dûment acquittés. Le système d'information et d'extraction des documents facilitera l'accès aux renseignements requis par le Ministère à des fins d'enquêtes et de vérifications. Le projet-pilote sera évalué en 1984-1985. Pendant cette période, environ 3 252 000 $ et 42 années-personnes seront requis afin de mettre à l'essai et d'évaluer le système ALERT.

- Par suite de l'élaboration de la stratégie, le système de sélection des mainlevées fait actuellement l'objet d'une analyse continue coûts-avantages. Il s'agit d'un système en direct qui permet de déterminer les expéditions qui nécessitent un examen avant que les Douanes en accordent la mainlevée. Ce système fournira au Ministère l'occasion d'accélérer la mainlevée des marchandises et de maintenir ou d'améliorer son efficacité en ce qui concerne le respect des lois dont l'application relève de lui. On prévoit que l'analyse coûts-avantages sera achevée à la fin de 1983-1984. En se fondant sur les résultats de cette analyse coûts-avantages, d'autres décisions seront prises en ce qui a trait à ce système.

Automatisation des bureaux: L'étude relative à l'automatisation des bureaux constitue l'une des quatre initiatives les plus importantes parrainées par le Bureau des systèmes de télécommunication du ministère des Communications.

Le but de l'étude est de déterminer la praticabilité et l'utilité de la technologie des systèmes de bureautique dans les différentes fonctions de bureau, en vue d'améliorer la productivité du Ministère et les services offerts au public tout en aidant l'industrie canadienne à évaluer et à lancer de nouveaux produits qui pourront supporter la concurrence du marché mondial. Cette étude s'applique à la fois aux bureaux de l'Administration centrale et des régions.

La mise à l'essai au niveau des régions se fera sur une période de trois ans. La première étape a été effectuée au cours de l'exercice financier 1982-1983 et elle s'est limitée à la définition des besoins de l'utilisateur, à la conception d'un système-pilote et à la préparation de plans détaillés. La deuxième comprend la mise en oeuvre d'un système-pilote dans des endroits prévus pour la mise à l'essai, lorsqu'un système automatisé totalement intégré et comportant différents services et différentes fonctions automatisés sera élaboré et installé. Pendant cette étape, le système sera étroitement contrôlé et évalué pour déterminer les avantages sensibles qu'il peut apporter au Ministère. La décision de passer ou non à l'étape III sera prise en se fondant sur ces constatations. La troisième et dernière étape comportera la mise en oeuvre à l'échelon ministériel.

Des fonds additionnels seraient requis pour cette mise en oeuvre sur le plan national. Au cours de 1984-1985, on prévoit que sept années-personnes et 403 000 $ seront requis.

Plan d'amélioration de la gestion: Lancé en octobre 1980, ce plan concrétise les efforts de Douanes et Accise visant à améliorer le rendement de la direction et ses méthodes de gestion. En 1983-1984, les réalisations importantes porteront sur les points suivants: l'achèvement de l'élaboration et de la mise en oeuvre de cours de formation pour les gestionnaires intermédiaires dans tout le Ministère; la création d'une brochure concernant le cheminement de carrières; la mise en oeuvre globale d'un programme amélioré d'évaluation du rendement de la gestion, notamment, les contrats d'imputabilité, la création de profils de postes de gestion pour tous les postes de gestion; l'élaboration de lignes directrices concernant la sélection/le recrutement des gestionnaires en ce qui concerne les postes cadres des Douanes et de l'Accise; la révision du cadre du plan opérationnel; la mise en oeuvre progressive de systèmes de mesure d'efficience, d'efficacité et de réceptivité; l'élaboration continue de systèmes-clés d'information de la gestion et le perfectionnement des rapports internes sur la gestion ainsi que l'instauration d'études sur l'évaluation des programmes.

Les réalisations les plus importantes prévues pour 1984-1985 comprennent l'évaluation officielle des projets relatifs au rendement de la gestion; la poursuite de la mise en oeuvre et de l'évaluation de systèmes de mesure de l'efficience, de l'efficacité et de la réceptivité; la mise en application, sur le plan national, d'un système de contrôle des dépenses globales et d'un système de rapports sur l'utilisation des années-personnes, ainsi que l'élaboration d'un projet permettant de rendre compte des recettes du Ministère. En 1984-1985, 56 années-personnes et 338 000 $ seront requis. La réalisation des projets prévus susmentionnés marquera l'achèvement de la majorité des initiatives ministérielles consistant à améliorer les pratiques et les contrôles de la gestion au sein des Douanes et l'Accise.

Modifications de la politique

Boutiques hors taxes: Le programme-pilote des boutiques hors taxes approuvé et ratifié par le gouvernement autorise l'établissement de ces boutiques à six endroits frontaliers. Les avantages attendus de ce programme comprennent un accroissement des possibilités d'emplois, une augmentation des ventes de marchandises canadiennes et l'amélioration de la balance commerciale. Le choix des exploitants des boutiques hors taxes aux six endroits-pilotes, notamment, Edmundston (N.-B.), Lacolle (Québec), Emerson (Manitoba), North Portal (Saskatchewan), Coutts (Alberta) et Douglas (C.-B.) a déjà été annoncé. Quatre boutiques sont maintenant exploitées et les deux autres ouvriront leurs portes au cours de 1984. On s'attend à ce qu'une décision soit prise en 1984-1985 en ce qui concerne la mise en oeuvre complète sur le plan national, ce qui sous-entendrait l'exploitation de quelque 40 boutiques hors taxes au total. En supposant cette mise en oeuvre à l'échelle nationale, les besoins pour 1984-1985 sont les suivants: 1 044 000 $ et 31 années-personnes.

4. Coûts de l'application des lois

L'Accise applique deux lois principales, à savoir la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, alors que les Douanes appliquent la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et un bon nombre d'autres lois et règlements relevant d'autres ministères. Bien qu'on puisse établir la différence entre les coûts attribuables à la Loi sur la taxe d'accise et ceux qui ont trait à la Loi sur l'accise, le Ministère n'a aucun moyen fiable de relier de façon précise les dépenses reliées aux lois appliquées par les Douanes. Le tableau 6 indique les dépenses globales pour ce qui est de trois grandes catégories de lois: la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur l'accise, ainsi que la Loi sur les douanes et toutes les autres.

Tableau 6: Coût des principales lois (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Loi sur la taxe d'accise	73 686	1 591	71 504	1 652	63 864	1 659
Loi sur l'accise	2 932	69	2 809	69	2 930	61
Total de l'Accise	76 618	1 660	74 313	1 721	66 794	1 720
Douanes, toutes les autres	322 563	8 596	307 289	8 633	280 301	8 514
	399 181	10 256	381 602	10 354	347 095	10 234

Le tableau 7 expose ce qu'il en coûte au Ministère pour évaluer et percevoir 100 $ de recettes. Il y a lieu de signaler que les augmentations ou les diminutions du coût de perception ne représentent pas nécessairement une mesure d'efficience. Le montant des recettes perçues dans toute année donnée fluctue selon certains facteurs, par exemple, l'inflation, le niveau de l'ensemble des activités économiques, les changements dans l'importance de l'assiette fiscale, les augmentations ou les diminutions du taux de la taxe et l'adoption de nouvelles lois fiscales.

Tableau 7: Coût de l'évaluation et de la perception des recettes par 100 $

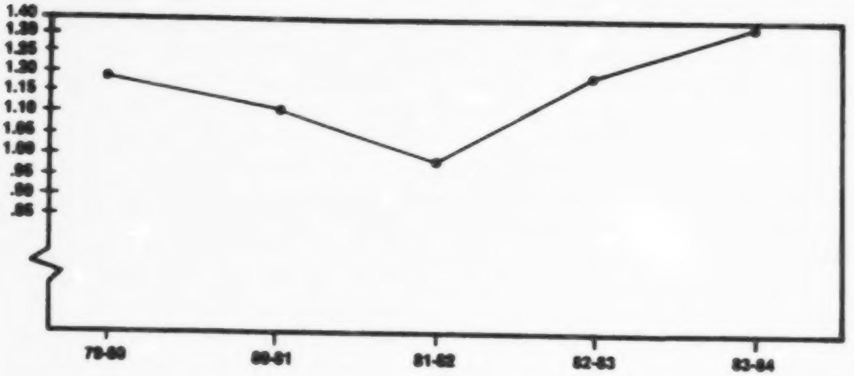

Le coût de l'évaluation et de la perception de chaque tranche de 100 $ de recettes a diminué considérablement entre 1979-1980 et 1981-1982, en raison de l'augmentation importante des recettes, attribuable à l'imposition des taxes sur le pétrole et le gaz. Toutefois, en 1982-1983, la tendance à la baisse a cessé et les coûts se sont rétablis aux niveaux antérieurs. Cela est surtout attribuable à une diminution des recettes ministérielles, lesquelles sont tombées, en 1982-1983, à un niveau de 16,5 milliards $. Cette diminution est directement imputable à une baisse de 1,2 milliard $ dans les recettes relatives à la "taxe d'indemnisation pétrolière". En 1983-1984, le coût de l'évaluation et de la perception des recettes augmentera, pour atteindre 1,37 $ pour chaque tranche de 100 $ perçue. De nouveau, cette augmentation découle principalement d'une légère diminution des recettes du Ministère, lesquelles doivent s'élever à 16 milliards $ d'après les prévisions, ainsi que des augmentations dans les "frais touchant le personnel".

Les tableaux 8 et 9 indiquent ce qu'il en coûte pour appliquer un élément des lois qui n'entraîne pas de recettes, par exemple, le coût du maintien du respect de la loi par rapport aux douanes. Ce coût est exprimé en fonction du contrôle des marchandises et du contrôle des personnes.

Tableau 8: Coût de maintien du respect de la loi: Contrôle des marchandises (en millions de dollars)

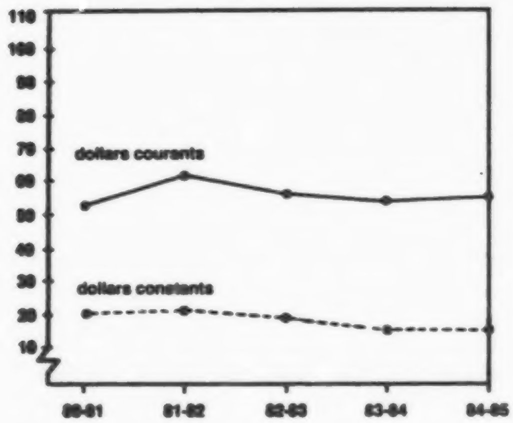

Tableau 9: Coût du maintien du respect de la loi: Contrôle des personnes (en millions de dollars)

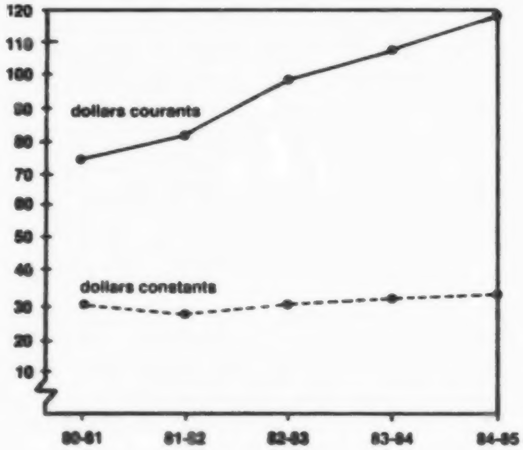

En dollars courants, les coûts relatifs au contrôle des marchandises et au contrôle des personnes ont augmenté au cours de la période de 5 ans. Cela est attribuable surtout aux augmentations des frais relatifs au personnel, qui représentent environ 86% des dépenses totales du Ministère dans une année donnée. En dollars constants, le coût du contrôle des marchandises a diminué d'environ 27% au cours de la période de 5 ans, alors que celui du contrôle des personnes a augmenté d'environ 6%.

5. Efficacité du Programme

L'efficacité du programme de Douanes et Accise est mesurée en fonction du degré de respect des lois appliquées par le Ministère.

Au cours de l'année 1983-1984, un certain nombre de systèmes-pilotes destinés à mesurer l'efficacité et à répondre aux questions en matière de praticabilité seront mis en oeuvre et évalués. Si les résultats sont positifs, la mise en oeuvre sur le plan national suivra en 1984-1985. L'efficacité du traitement des voyageurs qui entrent au Canada par voie terrestre a été mesurée au moyen d'un système-pilote en 1982-1983. La mise en application sur le plan national dans les 15 bureaux où le volume des voyageurs est le plus élevé doit avoir lieu en 1984-1985. En 1983-1984, on a terminé la mise sur pied d'un système de mesure de l'efficacité concernant les voyageurs arrivant par avion, dans les dix principaux aéroports. Toutefois, on a récemment instauré une nouvelle méthode de traitement des voyageurs à Vancouver, laquelle nécessitait l'apport de modifications au système de mesure de l'efficacité. Ce système révisé permettra d'obtenir des renseignements plus sûrs en ce qui a trait au rendement; d'autre part, il sera mis en oeuvre, dans la mesure du possible, dans les autres aéroports principaux au cours de 1984-1985.

Les systèmes de mesure de la réceptivité ou du niveau et de la qualité des services ont également été conçus. Un système visant l'arbitrage des saisies a été mis en oeuvre en 1982-1983. La mise en application en ce qui a trait aux voyageurs aériens, au courrier des Douanes, aux déclarations commerciales, aux drawbacks et aux demandes de remboursement est projetée pour 1984-1985. Les systèmes de mesure du niveau des services offerts au public par le Ministère en ce qui concerne les décisions d'interprétation de la taxe d'accise et les demandes de remboursement seront mis en oeuvre au cours de 1983-1984. Un système concernant le traitement des appels sera opérationnel en 1984-1985, pourvu que la législation nécessaire soit adoptée.

La mise en oeuvre du système de mesure de l'efficience des Douanes sur le plan national, fondée sur des normes de temps découlant d'études techniques, se poursuit et devrait être terminée en 1984-1985. En mars 1985, environ 5 000 années-personnes au sein de Douanes et Accise seront touchées par les normes scientifiques de temps. En mars 1984, la plus grande partie de deux régions des Douanes, Toronto et Montréal, lesquelles, ensemble, utilisent environ 2 000 années-personnes auront adopté ce système. Le travail en vue d'élaborer des normes visant 1 500 années-personnes additionnelles dans les autres régions des Douanes aura également commencé en mars 1984. En 1983-1984, des normes ont été élaborées, en ce qui touche environ 700 années-personnes de l'Accise, et des renseignements sur l'efficience y ayant trait seront disponibles en 1984-1985.

Section II
Analyse par activité

A. Facilitation du respect de la loi

Objectif

L'activité "facilitation du respect de la loi" a pour objet de promouvoir le respect volontaire de la loi.

État récapitulatif des ressources

La facilitation du respect de la loi représente environ 47% de l'ensemble des dépenses du Ministère pour 1984-1985 et 53% du nombre total d'années-personnes.

Tableau 10: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

Principaux services exécutés par sous-activité:	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Information						
Décisions des Douanes	2 769	75	2 621	75	148	-
Décisions de l'Accise	6 118	154	5 961	154	157	-
Toutes les autres	18 066	442	18 876	445	(810)	(3)
	26 953	671	27 458	674	(505)	(3)
Traitement au primaire						
Documents de contrôle du fret traités	8 796	365	8 891	363	(95)	2
Déclarations des importateurs traitées	57 181	1 884	52 512	1 844	4 669	40
Avis donnés aux importateurs	7 719	258	7 279	258	440	-
Voyageurs traités	68 222	1 732	63 069	1 707	5 153	25
Tous les autres	17 574	548	23 253	605	(5 679)	(57)
	159 492	4 787	155 004	4 777	4 488	10
Total des dépenses	186 445	5 458	182 462	5 451	3 983	7

Plus de 91% du coût de l'activité "facilitation du respect de la loi" a trait au personnel. Parmi les postes importants sous la rubrique des autres coûts de fonctionnement, mentionnons les déplacements, les fournitures et les immobilisations.

En ce qui concerne le rapport du rendement pour l'exercice financier 1982-1983, veuillez vous reporter aux précisions fournies à la page 8.

Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes:

Information: La sous-activité "information" a pour objet d'informer les intéressés du sens et des exigences d'une loi particulière. Elle comprend les décisions, les conseils, les lignes directrices et les relations publiques.

Traitement au primaire: La sous-activité "traitement au primaire" a pour but de permettre à ceux qui sont touchés par la loi de s'y conformer. Elle comprend la réception, le tri préliminaire et le contrôle des déclarations, des rapports et des paiements que les clients présentent au Ministère.

Les principaux éléments de la sous-activité "traitement au primaire" sont les suivants:

- les déclarations des transporteurs: la réception et le tri préliminaire des documents de contrôle du fret qui contiennent des détails concernant les marchandises transportées par un transporteur aux différents points d'entrée au Canada;
- les déclarations des importateurs: la réception, l'examen et le contrôle des déclarations que font les importateurs dans tous les bureaux de douane, pour s'assurer de leur exactitude et de leur intégralité;
- les déclarations postales: le tri des colis et des lettres pour en établir l'assujettissement fiscal et avertir les importateurs de l'arrivée de leurs marchandises;
- les déclarations des voyageurs: le filtrage initial des voyageurs qui entrent au pays en regard des marchandises importées, l'application d'autres exigences législatives et la détermination des personnes qui doivent subir un examen au secondaire.

Les autres éléments de cette sous-activité comprennent le traitement des déclarations des exportateurs, les licences d'exportation, les remboursements, les demandes de drawback et de remise, de même que la délivrance de licences et de permis, la comptabilisation et le contrôle des recettes.

L'activité "facilitation du respect de la loi" est touchée par un bon nombre d'initiatives du Ministère (voir page 15) qui auront des répercussions sur les ressources au cours de l'année budgétaire et des années suivantes. Ces initiatives comprennent l'élargissement de la juridiction de Douanes et Accise (limite de 200 milles), le Système de profil de la clientèle de l'Accise, les révisions de la Loi sur les douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, les nouvelles dispositions relatives à l'établissement de la valeur, le nouveau système de classification, la réforme de la taxation des marchandises, l'élaboration d'une stratégie pour les systèmes, la bureautique et les boutiques hors taxes.

Information sur le rendement et justification des ressources

Cette activité comporte six classifications principales des services exécutés pour lesquelles des informations sur le rendement sont disponibles. Collectivement, cela représente environ 82% des ressources totales. Les détails sont donnés dans le tableau 11 ci-après.

Tableau 11: Services exécutés et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réels 1982-1983	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Information						
Décisions des Douanes	**26 200**	**106**	25 700	102	24 466	96
Décisions de l'Accise	**23 750**	**257**	23 500	254	21 792	275
Traitement au primaire:						
Documents de contrôle du fret traités	**12 298 000**	**0,72**	12 116 000	0,73	11 446 325	0,73
Déclarations des importateurs traitées	**6 963 000**	**8,21**	6 847 000	7,67	6 514 838	7,09
Avis (postaux) donnés aux importateurs	**1 561 000**	**4,94**	1 529 000	4,76	1 498 667	4,79
Voyageurs traités	**81 383 000**	**0,84**	78 631 000	0,80	73 844 758	0,78

Le tableau 12 ci-après indique les changements dans les volumes de travail pour la période allant de 1979-1980 à 1984-1985. Le tableau 13 indique le total des volumes de travail par rapport au total des années-personnes, qui sont exprimés comme des services exécutés par année-personne.

Tableau 12: Facilitation du respect de la loi Volumes de travail

Tableau 13: Facilitation du respect de la loi Services exécutés Services exécutés/ A-P

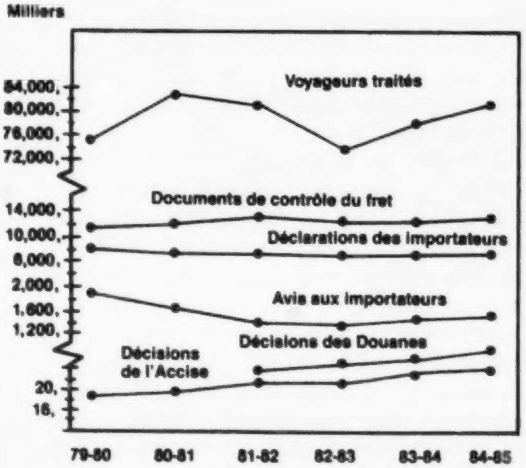

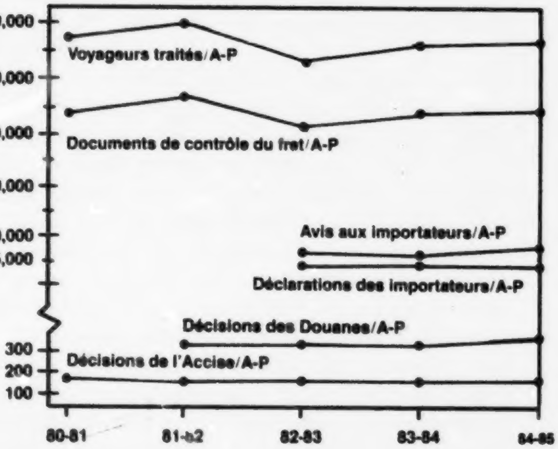

Information: La sous-activité "information" inclut une grande variété de fonctions relatives à l'interprétation, à l'application et à l'administration de nombreuses lois dont sont responsables les Douanes et l'Accise. Les décisions des Douanes et les décisions de l'Accise sont émises par les agents des Douanes et de l'Accise qui se trouvent principalement dans les bureaux régionaux et ces décisions sont fondées sur les précédents établis et les circonstances relatives au cas.

De plus, un nombre important de spécialistes en matière de taxe et de tarif travaillent dans les unités de l'Administration centrale. Les ressources affectées à ces unités participent à l'établissement de la politique en matière de taxe/de tarif qui entraîne habituellement la création d'un précédent et qui requiert souvent de longues recherches et des enquêtes. Parmi les plus importantes opérations mentionnons: la tenue des enquêtes antidumping, la tenue des enquêtes relatives à la valeur imposable; la classification tarifaire et le statut tarifaire des marchandises; la tenue des enquêtes relatives à l'industrie; la préparation de la correspondance ministérielle; la surveillance et le contrôle de la qualité des décisions rendues par les agents régionaux afin d'assurer une application uniforme et cohérente de la législation à l'échelle nationale; et la préparation, le maintien et l'étude de la politique relative à la taxe et au tarif à des fins administratives. Actuellement, il n'existe au Ministère aucun système permettant d'établir un regroupement significatif des données sur les services exécutés.

Le volume des décisions des Douanes est en grande partie déterminé par le nombre total des importateurs. De la même façon, le volume des décisions de l'Accise est directement dépendant du total des titulaires de licences. La mesure dans laquelle la clientèle connaît et comprend la législation des Douanes et de l'Accise et les exigences de cette dernière a également une influence sur le nombre de décisions émises au cours d'une année donnée. Le niveau des importations et le nombre des importateurs sont de plus visés par le niveau général de l'activité économique. Les détenteurs de licence peuvent être touchés par la croissance économique normale dans le secteur manufacturier, les révisions apportées à la loi en vigueur ou l'adoption d'une nouvelle loi par le Parlement. La complexité relative concernant l'interpretation d'une loi nouvelle ou amendée de même que le type d'importateur et de détenteur de licences en cause influencent également le nombre de décisions émises.

Les niveaux des ressources affectées aux décisions des Douanes et aux décisions de l'Accise sont déterminés en analysant et en comparant les volumes de travail et la productivité antérieurs aux volumes de travail prévus. Des rajustement sont effectués, tels q'ils ont été demandés, pour tenir compte des modifications apportées à la législation ainsi que de la complexité relative des cas dans les bureaux régionaux.

Le volume des décisions de l'Accise pour 1982-1983 se situait à 3,4% près de la charge de travail prévue à l'origine. On s'attend à ce que le volume des décisions de l'Accise augmente légèrement pendant l'année courante et qu'il demeure à ce niveau au cours de l'exercice financier 1984-1985.

Le volume des décisions des Douanes pour 1982-1983 était d'environ 9% supérieur à la charge de travail prévue à l'origine. On prévoit que le volume des décisions des Douanes pour l'année courante augmentera d'environ 4%, et qu'il augmentera de nouveau de 2% en 1984-1985. Les niveaux de ressources demeureront les mêmes.

Traitement au primaire: Environ 50 millions de voyageurs étrangers et 30 millions de voyageurs canadiens traversent les frontières du Canada chaque année. Ils sont tous en contact direct avec un agent de douane au moment de leur entrée au Canada. Le volume des voyageurs internationaux dépend des conditions économiques générales, du taux de change, de prix spéciaux consentis aux touristes, du nombre de voyages d'affaires et d'autres considérations connexes. Environ 80 000 importateurs apportent approximativement 9 millions d'expéditions au Canada chaque année. Le niveau des importations dépend de la croissance générale de la population, des préférences des consommateurs, de la qualité et du coût relatifs des importations par opposition aux produits canadiens, des accords commerciaux internationaux et d'autres facteurs économiques.

L'affectation de ressources aux besoins des douanes est fondée sur de nombreux critères, notamment, le niveau minimal de l'effectif, la charge de travail au cours des périodes normales et la charge de travail au cours des périodes de pointe. Ces critères sont établis en tenant compte du niveau et de la qualité des services offerts au public et de la capacité maximale de traitement de certaines unités opérationnelles.

Il faut un nombre minimal d'employés dans tous les bureaux de douane. Compte tenu de la charge de travail prévue pour 1984-1985, 192 bureaux à faible volume pourront fonctionner avec un minimum de personnel, c'est-à-dire, avec 443 années-personnes ou 9% de l'ensemble du personnel du traitement au primaire.

Pour établir les ressources à affecter aux activités dont la charge de travail au cours des périodes de pointe n'est pas très importante (notamment en ce qui concerne les déclarations des transporteurs et le trafic postal), on divise le volume prévu des services exécutés par le nombre d'activités par année-personne de l'année précédente. Le chiffre qui en résulte est rajusté pour tenir compte de l'augmentation souhaitée de l'efficience opérationnelle et pour refléter les modifications apportées aux procédures de fonctionnement.

Dans de nombreuses activités, toutefois, la charge de travail aux périodes de pointe et le niveau de service requis sont très importants. Par exemple, aux aéroports internationaux, il est prévu que les voyageurs pourront remplir les formalités douanières dans les trente minutes de leur arrivée. Les ressources sont établies en fonction de cette exigence et de l'horaire des arrivées. Comme cet horaire varie énormément, les ressources doivent correspondre, à peu de personnes près, à l'effectif nécessaire aux heures de pointe à chaque poste de travail, ce qui crée une capacité de main-d'oeuvre idéale pendant les périodes plus calmes. Le contrôle de l'horaire des arrivées peut donc souvent permettre d'absorber un volume accru d'activités sans pour autant augmenter les ressources. Ainsi, les ressources de l'année budgétaire ne sont pas seulement fonction du volume prévu des services exécutés et de la moyenne des services exécutés par année-personne de l'année précédente. Les gestionnaires opérationnels évaluent le nombre prévu de voyageurs à chaque poste de travail du point de vue des répercussions sur les objectifs de service (délai de traitement) de manière à établir les besoins pertinents en ressources.

Tous les services exécutés dans la sous-activité de l'information concernent la clientèle extérieure, c'est-à-dire les voyageurs internationaux, les importateurs, les courtiers, etc. Le Ministère doit être réceptif à toutes les demandes de services et, par conséquent, n'a que très peu d'influence sur les fluctuations de la charge de travail. En 1982-1983, les volumes de travail "réels", pour toutes les catégories de services exécutés, étaient inférieurs de 9,9% en moyenne, aux volumes "prévus" à l'origine. Au cours de cette même année, l'économie canadienne a subi les contrecoups de la récession économique mondiale, ce qui a entraîné une baisse des volumes d'importations et de voyageurs internationaux.

On prévoit que les charges de travail pour l'année courante, dans la plupart des catégories de services exécutés, augmenteront de 5% à 6,5% par rapport aux niveaux de 1982-1983, en raison de la reprise graduelle de l'économie. On s'attend également à de légères augmentations des charges de travail pour l'année budgétaire 1984-1985, auxquelles correspondra une augmentation des services exécutés par année-personne.

B. Vérification et maintien du respect de la loi

Objectif

L'activité "vérification et maintien du respect de la loi" a pour objet de faire respecter la loi volontairement.

État récapitulatif des ressources

La vérification et le maintien du respect de la loi représentent environ 26% du total des dépenses du Ministère pour 1984-1985 et 26% du total des années-personnes.

Tableau 14: Dépenses de l'activité (en milliers de dollars) et années-personnes

Principaux services exécutés par sous-activité:	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Surveillance	5 358	140	5 054	140	304	-
Examen et inspection						
Examen des voyageurs	20 436	538	18 390	538	2 046	-
Examen des expéditions	9 516	261	8 269	261	1 247	-
Tous les autres	2 918	71	2 340	71	578	-
	32 870	870	28 999	870	3 871	-
Vérification du respect de la loi						
Vérification de l'Accise	24 251	590	23 190	592	1 061	(2)
Déclarations douanières examinées	10 373	316	9 676	315	697	1
Remboursements de l'Accise vérifiés	7 951	205	7 610	212	341	(7)
Remboursements des Douanes vérifiés	1 476	47	1 381	47	95	-
Enquêtes et tous les autres cas	16 437	404	15 063	408	1 374	(4)
	60 488	1 562	56 920	1 574	3 568	(12)
Perception						
Cas de perception de l'Accise	3 940	98	3 497	98	443	-
Tous les autres	431	11	401	11	30	-
	4 371	109	3 898	109	473	-
Total des dépenses	103 087	2 681	94 871	2 693	8 216	(12)

Environ 93% des frais de la vérification et du maintien du respect de la loi ont trait au personnel. Les autres frais concernent surtout les voyages, les fournitures et les immobilisations.

En ce qui concerne le rapport du rendement pour l'exercice financier 1982-1983, veuillez vous reporter aux précisions fournies à la page 8.

Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes:

Surveillance: La sous-activité "surveillance" a pour but de déceler des cas de dérogation à la loi et de prendre des mesures d'exécution. L'une des principales activités consiste à surveiller les distilleries, les brasseries et les entrepôts réels. D'autres activités comprennent la collecte et l'analyse de renseignements et la patrouille de la frontière canado-américaine.

Examen et inspection: La sous-activité "examen et inspection" a pour but de déceler les cas de dérogation à la loi par l'examen et l'inspection à l'entrée au Canada et à la sortie du pays et de prendre des mesures d'exécution. Les activités majeures comprennent l'inspection des entrepôts réels et l'examen de personnes, de véhicules et marchandises choisis qui entrent au Canada ou qui en sortent.

Vérification du respect de la loi: La sous-activité "vérification du respect de la loi" a pour but de déceler les cas de dérogation à la loi au moyen de vérifications des livres et registres des fabricants, des importateurs, des exportateurs et d'autres personnes et de prendre des mesures d'exécution. Cette sous-activité s'occupe de l'étude des déclarations des importateurs, de la vérification des livres et des registres et de l'octroi de drawbacks, de remises et de remboursements aux personnes ayant le droit de bénéficier d'un dégrèvement de taxe.

Perception: La sous-activité "perception" a pour but de percevoir les droits et les taxes en souffrance ainsi que les amendes connexes.

Plusieurs initiatives du Ministère (voir page 15) auront des répercussions positives sur cette activité, c'est-à-dire qu'elles contribueront à améliorer l'efficience et l'efficacité des techniques et capacités de détection et d'exécution. Ces initiatives comprennent le système de profil de la clientèle, les révisions de la Loi sur les douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation, la réforme de la taxation des marchandises, l'élaboration d'une stratégie pour les systèmes et la bureautique.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité comprend sept différents types de services importants qui représentent 77% de ses ressources totales. La charge de travail et les coûts unitaires moyens sont fournis dans le tableau 15.

Tableau 15: Services exécutés et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réels 1982-1983	
	Volume	$	Volume	$	Volume	$
Examen et Inspection						
Examen des voyageurs	7 200 000	2,84	7 200 000	2,55	7 152 427	2,58
Examen des expéditions	1 000 000	9,52	1 000 000	8,27	952 313	8,71
Vérification du respect de la loi						
Vérifications de l'Accise	20 500	1 183,00	21 500	1 079,00	22 332	1 023,00
Déclarations douanières examinées	3 500 000	2,96	3 468 000	2,79	3 030 000	2,94
Remboursements de l'Accise vérifiés	121 000	66,00	122 000	62,00	127 185	55,00
Remboursements des Douanes vérifiés	293 000	5,04	289 000	4,78	280 000	4,76
Perception						
Cas de perception de l'Accise	107 000	37,00	103 000	34,00	107 824	30,00

Les tableaux 16 et 17 relient le total de la charge de travail au total des années-personnes, ce qui est exprimé comme des services exécutés par année-personne.

Tableau 16: Opérations des Douanes Services exécutés/A-P

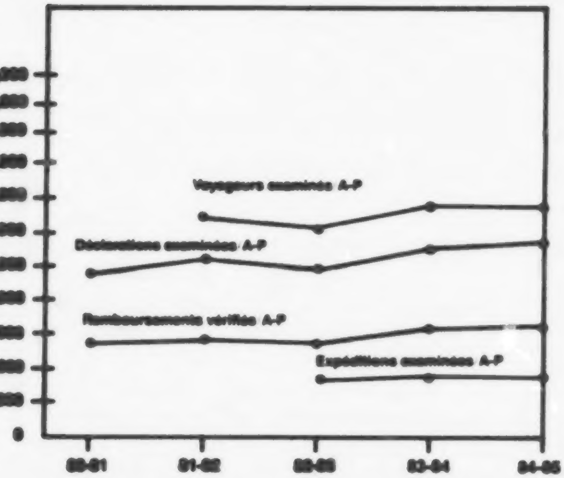

Tableau 17: Opérations de l'Accise, services exécutés/A-P

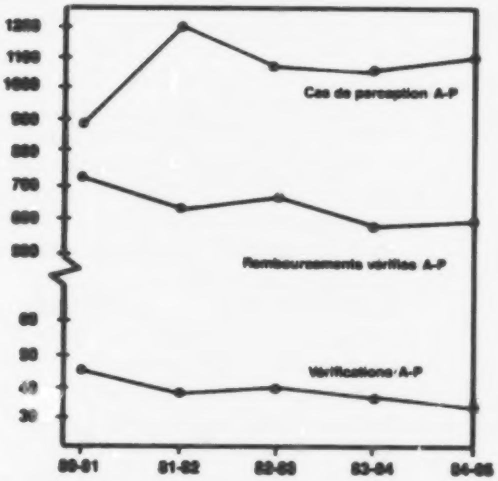

Examen et inspection: Afin d'avoir des niveaux d'exécution acceptables et de fournir un effet préventif nécessaire, les inspecteurs de l'examen primaire choisissent environ 9% de tous les voyageurs et 8% de toutes les expéditions pour les envoyer à l'examen secondaire. Les éléments comme l'endroit où est situé le bureau, le volume de trafic, la saison, les genres de marchandises, le rendement antérieur des transporteurs/des importateurs et de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte dans le processus de sélection des voyageurs et des marchandises pour l'envoi à l'examen secondaire.

Dans la plupart des cas, les niveaux des ressources sont établis en comparant les charges de travail antérieures et prévues aux normes régionales et nationales. On fait également des comparaisons entre des bureaux de douane semblables en se fondant sur les volumes, le genre (par ex. bureau situé à un aéroport, à la frontière, un bureau qui s'occupe du trafic postal, etc.) et sur la complexité des opérations.

En 1982-1983, les charges de travail "réelles" pour l'examen secondaire des voyageurs aussi bien que pour l'examen secondaire des expéditions étaient inférieures aux charges "prévues" à l'origine. Ce phénomène découle principalement de la baisse générale des niveaux de voyageurs et d'importations, comme nous l'avons indiqué précédemment pour l'activité de la facilitation du respect de la loi. On prévoit que les volumes d'examens secondaires n'augmenteront que très peu en 1983-1984;

d'autre part, on ne s'attend à aucune augmentation pour 1984-1985. Le Ministère met de plus en plus l'accent sur la qualité, plutôt que sur la quantité, des examens secondaires. Les résultats préliminaires indiquent une augmentation du nombre de paiements forcés, de saisies et de marchandises prohibées. Les niveaux de ressources et les services exécutés par année-personne demeureront constants pour 1983-1984 et 1984-1985.

Vérification du respect de la loi: La charge de travail de la sous-activité de la vérification du respect de la loi est à la fois discrétionnaire et non discrétionnaire.

Les vérifications de l'Accise et l'examen des déclarations douanières sont présumés être discrétionnaires. La charge de travail de la vérification de l'Accise dépend du pourcentage de titulaires de licences dont, selon la gestion, les registres doivent être vérifiés afin de maintenir l'observance de la loi à des niveaux acceptables. Actuellement, 100% des nouveaux titulaires de licence et ceux dont les licences ont expiré ou ont été annulées font l'objet de vérifications, alors que le pourcentage de titulaires de licence établis qui font l'objet de vérifications au cours d'une année varie selon la complexité, le genre d'entreprise, etc. Le pourcentage de déclarations douanières examinées au cours d'une année est fonction de la complexité de celles-ci, du risque, du genre de déclaration et des priorités opérationnelles.

Les vérifications des remboursements des Douanes et de l'Accise sont considérées comme étant non discrétionnaires. Beaucoup de clients du Ministère sont tenus de payer des taxes et des droits au moment de l'achat ou de l'importation, mais ils peuvent avoir le droit de demander un remboursement si les marchandises sont revendues ou utilisées dans des conditions les exemptant de la taxe. Toutes les demandes de remboursement doivent faire l'objet de vérifications pour établir le droit qu'a le contribuable d'obtenir le remboursement prévu par la loi.

En 1982-1983, les charges de travail "réelles", dans toutes les catégories de services exécutés à l'intérieur de la sous-activité, étaient inférieures à celles qui avaient été "prévues" à l'origine. Pour les vérifications de l'Accise comme pour les remboursements de l'Accise, les charges de travail étaient d'environ 17% inférieures à celles qui avaient été prévues à l'origine. Dans le cas des vérifications de l'Accise, qui sont en partie discrétionnaires, certaines ressources de vérification ont été réaffectées à des activités de mise au point concernant la réforme de la taxation des marchandises. Cette mesure a perturbé la répartition des charges de travail prévues au budget pour la vérification et a entraîné l'abandon de certains types de vérifications. Le volume des remboursements de l'Accise vérifiés a diminué au cours des trois dernières années et continuera de baisser légèrement pendant les deux prochaines années. Ce phénomène découle principalement d'une meilleure conformité à la loi de la

part des personnes qui demandent des remboursements de la taxe sur l'essence. Même si les charges de travail ont diminué en 1982-1983, les services exécutés étaient plus élevés qu'en 1981-1982, par suite d'une réaffectation efficace des ressources.

Le volume des déclarations douanières examinées en 1982-1983 n'était que légèrement inférieur au volume prévu, tandis que le volume des remboursements des Douanes vérifiés était d'environ 10% inférieur au volume prévu. Les volumes plus élevés des décisions des Douanes, dont il est question plus haut sous la rubrique "activité de la facilitation du respect de la loi", semblent se traduire par une meilleure conformité à la loi de la part des clients des Douanes, ce qui se solde, en retour, par un moins grand nombre de demandes de remboursements.

On prévoit, pour l'année courante, une légère augmentation des volumes de déclarations douanières examinées et de remboursements des Douanes vérifiés; on s'attend également, pour 1984-1985, à de faibles augmentations. Ces hausses se traduiront par des hausses correspondantes dans les services exécutés par année-personne.

On prévoit, pour l'année courante, des volumes de vérifications de l'Accise inférieurs de 3,7% au niveau de 1982-1983. La Direction de l'accise a modifié ses procédures de vérification, ce qui, d'une part, augmente le temps de vérification mais, d'autre part, améliorera la qualité des rapports de vérification. Comme on l'a indiqué plus haut, on prévoit, pour l'année courante, des volumes de remboursements de l'Accise vérifiés inférieurs de 3,9% au niveau de 1982-1983, ce qui correspond à la tendance qui se poursuit depuis cinq ans. Les volumes demeureront relativement constants en 1984-1985.

Perception: Le volume de cas de perception par année dépend d'une foule de facteurs non discrétionnaires, notamment, du nombre de titulaires de licence, des conditions économiques actuelles (régionales aussi bien que nationales), des taux d'intérêt du secteur privé, considérés par rapport au taux d'intérêt que le gouvernement impose à l'égard des pénalités, de l'importance des entreprises et de leurs genres et de la valeur des cotes établies à la suite de vérifications.

En 1982-1983, le volume "réel" des cas de perception de l'Accise était d'environ 20% supérieur au volume prévu à l'origine. Cet écart est directement attribuable à la récession économique et aux conditions commerciales en général, qui ont donné lieu à un plus grand nombre de cas de "défaut de déclaration" et de "défaut de paiement". On prévoit que les volumes de perceptions continueront d'être supérieurs à la normale pendant l'année courante et l'année 1984-1985. Les services exécutés par année-personne demeureront relativement constants au cours de cette période de trois ans.

C. Règlement des litiges

Objectif

L'activité "règlement des litiges" a pour objectif de promouvoir la confiance du public dans l'intégrité du Ministère en ce qui concerne l'application de la loi.

État récapitulatif des ressources

L'activité "règlement des litiges" représente environ 2,6% des dépenses pour 1984-1985 et 2,6% du total des années-personnes. Environ 95% des dépenses ont trait au personnel.

Tableau 18: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes

Principaux services exécutés par sous-activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Appels						
Saisies et arbitrage	1 531	38	1 382	38	149	-
Appels traités	6 408	185	6 117	185	291	-
Appels concernant les cotes	1 335	32	1 164	26	171	6
Tous les autres	611	7	723	18	(112)	(11)
	9 885	262	9 386	267	499	(5)
Plaintes	285	6	259	6	26	-
Total des dépenses	10 170	268	9 645	273	525	(5)

En ce qui concerne le rapport du rendement pour l'exercice financier 1982-1983, veuillez vous reporter aux précisions fournies à la page 8.

Description

Cette activité comprend les sous-activités suivantes:

Appels: La sous-activité "appels" a pour objectif d'assurer la réparation des torts à la suite d'appels légitimes concernant l'interprétation de la loi faite par le Ministère. L'une des principales responsabilités, les appels relatifs à la cote, comprend l'examen, l'analyse et le règlement de toutes les demandes officielles de nouvelle évaluation visant à clarifier ou à établir une valeur ou un droit, ainsi que la présentation des cas devant la Commission du tarif ou la Cour fédérale. L'arbitrage des saisies constitue une autre responsabilité importante qui comprend l'étude, l'analyse et la prise de décision à l'égard de toutes les objections présentées contre les saisies, les confiscations et les pénalités.

Plaintes: La sous-activité "plaintes" a pour objectif d'assurer le redressement des griefs légitimes concernant les pratiques du Ministère et leur mise en oeuvre. Elle est chargée du règlement des plaintes provenant des clients du Ministère et ayant trait à la conduite de ses employés et aux pratiques du Ministère.

Les initiatives actuelles du Ministère (voir page 15), notamment la révision de la Loi sur les douanes, la Loi sur les mesures spéciales d'importation et l'introduction des nouvelles dispositions relatives à l'établissement de la valeur et le nouveau système de classification auront des répercussions positives sur le nombre et sur le règlement satisfaisant des appels interjetés à l'égard des décisions du Ministère.

Données sur le rendement et justification des ressources

Cette activité comprend trois services exécutés importants qui représentent 95% de ses ressources totales. Les charges de travail et les coûts unitaires moyens ayant trait à chacun de ces services exécutés figurent au tableau 19 ci-après.

Tableau 19: Services exécutés et coût unitaire moyen

	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Réelles 1982-1983	
	Volume	**$**	Volume	$	Volume	$
Appels						
Cas de saisies et d'arbitrages terminés	4 192	365	3 950	350	3 881	308
Appels traités	155 400	41	146 300	42	143 437	37
Appels concernant les cotes	4 435	301	5 085	229	5 304	203

Appels: L'étude et le traitement des contestations ou des appels officiels interjetés relativement aux décisions du Ministère sont non discrétionnaires. Les appels peuvent être réglés par un agent du Ministère, par le Sous-ministre, par la Commission du tarif ou par la Cour fédérale. Les enquêtes exigent souvent des procédures très longues parce que, dans bien des cas, le règlement d'un appel entraîne en fin de compte l'établissement d'un précédent.

En 1982-1983, le volume des saisies et des décisions d'arbitrage rendues était d'environ 11% supérieur au volume prévu à l'origine.

Le nombre de cas de saisie et d'arbitrage augmentera de 8% pendant les deux prochaines années, et l'on assistera à des augmentations correspondantes dans les services exécutés par année-personne, étant donné que le personnel possédera plus d'expérience. Cette augmentation graduelle est attribuable en partie aux techniques d'exécution plus fermes et plus sélectives. Les niveaux de ressources pour les saisies et les cas d'arbitrage sont fondés sur les charges de travail prévues et les normes prédéterminées qui sont pondérées en tenant compte de la complexité relative aux différents genres de cas.

La majeure partie des appels traités sont réglés par les appréciateurs fédéraux des douanes au niveau régional. Les niveaux de ressources sont fondés sur les charges de travail prévues et mesurées par rapport aux normes antérieures, régionales et nationales.

Le volume "réel" des appels traités en 1982-1983 était d'environ 7% inférieur à celui qui avait été "prévu" à l'origine. Les bureaux de douane régionaux encouragent les importateurs à écrire ou à appeler, avant d'importer des marchandises, pour obtenir une décision; cette mesure réduit, en définitive, le nombre des appels. Toutefois, on prévoit de légères augmentations dans le nombre des appels pour l'année courante et l'année 1984-1985, en raison de la hausse prévue à l'égard des niveaux d'importations.

Les appels concernant les cotes sont traités et réglés par les spécialistes du tarif de l'Administration centrale. En 1982-1983, le volume des appels concernant les cotes était considérablement inférieur au niveau prévu à l'origine. Le niveau prévu pour 1982-1983 était fondé sur le volume de 1981-1982, lequel constituait le plus haut niveau atteint au cours des dernières années. Toutefois, le nombre d'appels concernant les cotes réglés par des employés de l'Administration centrale a diminué, facteur qui correspond, d'autre part, à la baisse des appels traités au niveau régional. On prévoit, pour l'année courante, un nombre d'appels concernant les cotes légèrement inférieur à celui de 1982-1983; on s'attend à ce que cette baisse se poursuive en 1984-1985. Les niveaux de ressources pour les appels concernant les cotes sont en grande partie non discrétionnaires, étant donné l'obligation, pour le Ministère, de rendre ses décisions dans un délai raisonnable.

D. Administration

Objectif

L'activité "administration" a pour objectif la planification et l'orientation des ressources en vue de la réalisation des objectifs du Programme.

État récapitulatif des ressources

L'activité "administration" représente environ 25% des dépenses du Ministère pour 1984-1985 et 18% de l'ensemble des années-personnes.

Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes

Sous-activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	18 644	372	18 055	374	589	(2)
Élaboration du Programme	19 115	231	16 603	323	2 512	(92)
Services financiers du Ministère	6 113	167	5 874	159	239	8
Services du personnel du Ministère	17 878	392	17,384	391	494	1
Services administratifs du Ministère	37 729	687	36 708	690	1 021	(3)
Total des dépenses	99 479	1 849	94 624	1 937	4 855	(88)

Comme nous le décrivons dans la page suivante, le rôle de la sous-activité de l'élaboration du Programme consiste à rédiger l'ébauche d'un projet de loi primaire et secondaire et à s'occuper de la mise en oeuvre des systèmes opérationnels connexes dans ce cadre législatif. Ces fonctions sont remplies par des spécialistes techniques hautement qualifiés et le nombre d'années-personnes affectées à cette sous-activité pour une année donnée peut varier grandement compte tenu de la charge de travail connue. La diminution de 92 années-personnes dans l'élaboration du Programme est principalement attribuable au fait que le gouvernement a reporté la mise en vigueur de la taxe de gros (réforme de la taxation des marchandises) et elle est attribuable à la mise en oeuvre définitive, sur le plan national, du système automatisé s'appliquant aux opérations et aux processus douaniers. Toutefois, les dépenses de 1984-1985 augmenteront en raison des coûts d'élaboration et de mise au point liés aux projets concernant le Système de profil de la clientèle et le Système d'alarme et de sécurité personnelle, décrits à la page 15.

En ce qui concerne le rapport du rendement pour l'exercice financier 1982-1983, veuillez vous reporter aux précisions fournies à la page 8.

Description

L'activité "administration" comprend les cinq sous-activités suivantes:

Gestion du Programme: Le personnel rattaché à cette sous-activité élabore les objectifs et les priorités du Ministère à court et à long termes, harmonise les buts et les stratégies avec les programmes opérationnels, les diffuse dans tout le Ministère, conçoit et met en oeuvre des mécanismes d'examen et de rapport permettant de mesurer le rendement des opérations. Cette sous-activité comprend la direction administrative, les services de planification et de soutien et les services de vérification interne et d'évaluation du Ministère.

Élaboration du Programme: Cette sous-activité a pour rôle d'assurer la praticabilité administrative ainsi que l'équité économique et sociale de la législation qu'elle applique, de manière à y relever les faiblesses et les inégalités. Elle rédige de nouveaux projets de loi ou communique avec d'autres ministères afin de remédier aux lacunes. En outre, elle précise le Programme en rédigeant et en faisant adopter des projets de loi secondaires sous forme de règlements du Cabinet et du gouverneur en conseil. Le personnel de cette sous-activité élabore des systèmes opérationnels conformes à ce cadre législatif afin de réaliser les objectifs de programme, compte tenu des paramètres d'efficience et de service.

Services financiers du Ministère: Le personnel de cette sous-activité est chargé d'analyser les documents de planification opérationnelle du Ministère pour s'assurer que les ressources nécessaires ont été clairement définies, évaluées et justifiées de manière à permettre à la direction de prendre de bonnes décisions concernant les besoins financiers éventuels. Il analyse les dépenses et les résultats des activités du Ministère, en fait rapport à tous les niveaux de direction et assure des services comptables tant à l'Administration centrale qu'à tous les bureaux régionaux de Douanes et Accise. En outre, il surveille et évalue en permanence les politiques, les systèmes et les procédures financiers de manière à en évaluer la pertinence et l'efficacité et élabore de nouveaux systèmes et procédures ou modifie les systèmes existants pour en éliminer les faiblesses ou les lacunes.

D. Administration

Objectif

L'activité "administration" a pour objectif la planification et l'orientation des ressources en vue de la réalisation des objectifs du Programme.

État récapitulatif des ressources

L'activité "administration" représente environ 25% des dépenses du Ministère pour 1984-1985 et 18% de l'ensemble des années-personnes.

Tableau 20: Dépenses (en milliers de dollars) et années-personnes

Sous-activité	Budget des dépenses 1984-1985		Prévues 1983-1984		Différence	
	$	A-P	$	A-P	$	A-P
Gestion du Programme	18 644	372	18 055	374	589	(2)
Élaboration du Programme	19 115	231	16 603	323	2 512	(92)
Services financiers du Ministère	6 113	167	5 874	159	239	8
Services du personnel du Ministère	17 878	392	17,384	391	494	1
Services administratifs du Ministère	37 729	687	36 708	690	1 021	(3)
Total des dépenses	99 479	1 849	94 624	1 937	4 855	(88)

Comme nous le décrivons dans la page suivante, le rôle de la sous-activité de l'élaboration du Programme consiste à rédiger l'ébauche d'un projet de loi primaire et secondaire et à s'occuper de la mise en oeuvre des systèmes opérationnels connexes dans ce cadre législatif. Ces fonctions sont remplies par des spécialistes techniques hautement qualifiés et le nombre d'années-personnes affectées à cette sous-activité pour une année donnée peut varier grandement compte tenu de la charge de travail connue. La diminution de 92 années-personnes dans l'élaboration du Programme est principalement attribuable au fait que le gouvernement a reporté la mise en vigueur de la taxe de gros (réforme de la taxation des marchandises) et elle est attribuable à la mise en oeuvre définitive, sur le plan national, du système automatisé s'appliquant aux opérations et aux processus douaniers. Toutefois, les dépenses de 1984-1985 augmenteront en raison des coûts d'élaboration et de mise au point liés aux projets concernant le Système de profil de la clientèle et le Système d'alarme et de sécurité personnelle, décrits à la page 15.

En ce qui concerne le rapport du rendement pour l'exercice financier 1982-1983, veuillez vous reporter aux précisions fournies à la page 8.

Description

L'activité "administration" comprend les cinq sous-activités suivantes:

Gestion du Programme: Le personnel rattaché à cette sous-activité élabore les objectifs et les priorités du Ministère à court et à long termes, harmonise les buts et les stratégies avec les programmes opérationnels, les diffuse dans tout le Ministère, conçoit et met en oeuvre des mécanismes d'examen et de rapport permettant de mesurer le rendement des opérations. Cette sous-activité comprend la direction administrative, les services de planification et de soutien et les services de vérification interne et d'évaluation du Ministère.

Élaboration du Programme: Cette sous-activité a pour rôle d'assurer la praticabilité administrative ainsi que l'équité économique et sociale de la législation qu'elle applique, de manière à y relever les faiblesses et les inégalités. Elle rédige de nouveaux projets de loi ou communique avec d'autres ministères afin de remédier aux lacunes. En outre, elle précise le Programme en rédigeant et en faisant adopter des projets de loi secondaires sous forme de règlements du Cabinet et du gouverneur en conseil. Le personnel de cette sous-activité élabore des systèmes opérationnels conformes à ce cadre législatif afin de réaliser les objectifs de programme, compte tenu des paramètres d'efficience et de service.

Services financiers du Ministère: Le personnel de cette sous-activité est chargé d'analyser les documents de planification opérationnelle du Ministère pour s'assurer que les ressources nécessaires ont été clairement définies, évaluées et justifiées de manière à permettre à la direction de prendre de bonnes décisions concernant les besoins financiers éventuels. Il analyse les dépenses et les résultats des activités du Ministère, en fait rapport à tous les niveaux de direction et assure des services comptables tant à l'Administration centrale qu'à tous les bureaux régionaux de Douanes et Accise. En outre, il surveille et évalue en permanence les politiques, les systèmes et les procédures financiers de manière à en évaluer la pertinence et l'efficacité et élabore de nouveaux systèmes et procédures ou modifie les systèmes existants pour en éliminer les faiblesses ou les lacunes.

Services du personnel du Ministère: Le personnel de cette sous-activité collabore avec les cadres hiérarchiques pour formuler et mettre en oeuvre des politiques, des pratiques et des procédures appropriées concernant le personnel, y compris celles qui ont trait aux objectifs des Langues officielles et de l'Égalité d'accès à l'emploi. Il effectue ce travail à l'Administration centrale à Ottawa et dans les bureaux régionaux et s'occupe du Collège des Douanes et de l'Accise à Rigaud (Québec).

Services administratifs du Ministère: Cette sous-activité comprend la prestation de services aux employés du Ministère et à tous les niveaux de la direction dans les domaines des services informatiques, de la gestion du matériel, de la gestion des biens immobiliers, de la gestion des directives, de la gestion des dossiers, des services de sécurité et des services de bibliothèque.

Section III
Renseignements supplémentaires

A. Analyse par article

1. Dépenses par article

Le tableau 21 présente la répartition des dépenses classées par article courant. En 1984-1985, les dépenses augmenteront de 17,6 millions $(4,6%) par rapport à 1983-1984. De ce montant, environ 12,5 millions $ sont attribuables à des augmentations des frais relatifs au personnel. D'autres articles de dépense importants comprennent les voyages, les transports et les communications, ainsi que les services professionnels et spéciaux. Le poste relatif aux fournitures et aux approvisionnements est également important et comprend les dépenses relatives aux uniformes du Ministère et à d'autres articles entreposés.

Douanes et Accise n'est pas un grand utilisateur de biens immobiliers. Ce service possède environ 200 édifices, un parc de véhicules et ses exigences sont normales en matière d'ameublement et de matériel.

Tableau 21: Dépenses par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1984-1985	Prévues 1983-1984	Réelles 1982-1983
Fonctionnement:			
Traitement et salaires	300 062	289 462	261 817
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	39 008	37 581	38 399
Autres frais touchant le personnel	3 275	2 767	2 234
Voyages	11 389	11 058	9 100
Autres transports et communications	7 355	7 590	6 481
Information	2 068	2 162	2 219
Services professionnels et spéciaux	10 862	9 072	8 117
Locations	4 610	4 290	4 534
Achat de service de réparation et d'entretien	4 748	4 153	3 099
Service d'utilité publique, fournitures et approvisionnements	7 973	7 643	6 390
Toutes les autres dépenses	174	168	220
	391 524	375 946	342 610
Immobilisation			
Construction et acquisition de terrains, bâtiments et matériel	3 338	2 377	979
Construction et acquisition de machines et de matériel	4 319	3 279	3 506
	7 657	5 656	4 485
Total des dépenses	399 181	381 602	347 095

2. Dépenses en personnel

Les tableaux 22 et 23 indiquent les tendances relatives aux années-personnes et aux dépenses en personnel.

Tableau 22: Années-personnes pour la période allant de 1978-1979 à 1984-1985

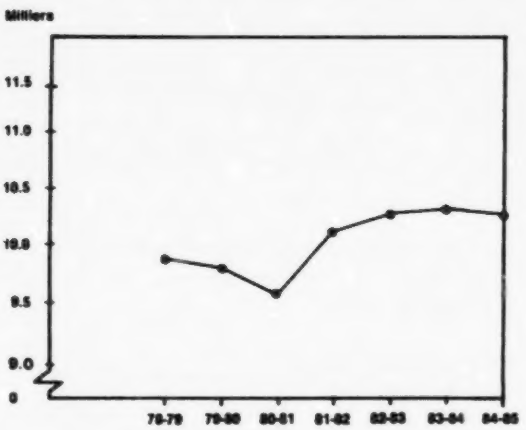

Tableau 23: Dépenses en personnel pour la période allant de 1978-1979 à 1984-1985

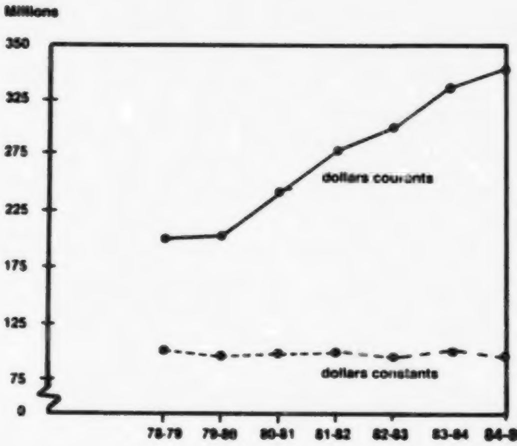

Environ 86% des dépenses totales du Ministère ont trait au personnel. En 1984-1985, les dépenses en personnel s'élèveront à 342 millions $, ce qui représente une augmentation d'environ 12,5 millions $ par rapport à l'année précédente. Toutefois, en dollars constants, les dépenses en personnel sont demeurées relativement stables au cours de la période de sept ans.

Entre 1978-79 et 1984-1985, le niveau des années-personnes du Ministère n'a augmenté que de 3,7%. Une grande partie de cette augmentation était non discrétionnaire, c'est-à-dire que le Ministère avait assumé des responsabilités accrues à la suite de dispositions budgétaires touchant les lois qu'il applique et de décisions du gouvernement (par ex. le codage des marchandises, les boutiques hors taxes, etc.). Des augmentations ont également été nécessaires pour l'élaboration et la mise en oeuvre, sur le plan national, d'un système automatisé. Au cours de la période de sept ans, le Ministère n'a reçu que des augmentations marginales d'années-personnes (moins de 1/2 de 1%) directement associées à la croissance normale de la charge de travail. La diminution temporaire du niveau des années-personnes en 1980-1981 est attribuable aux mesures d'austérité prises par le gouvernement à ce moment-là.

Le tableau 24 présente le nombre d'années-personnes et le traitement moyen par groupe professionnel. Le fait qu'environ 51% du personnel fait partie du groupe de l'administration des programmes témoigne du rôle important que joue le Ministère dans l'administration fiscale de Douanes et Accise. Environ 5,5% du personnel (soit 561 années-personnes au cours de 1984-1985) faisant partie du groupe de la vérification effectue du travail de vérification permettant de percevoir les recettes dues à la Couronne et d'assurer le respect de tous les autres aspects des lois appliquées par le Ministère.

Tableau 24: Années-personnes autorisées provision pour le traitement

	Années-personnes autorisées			Échelle de traitement actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1984-1985
	84-85	83-84	82-83		
Direction					
*Cadres de direction	**48**	50	25	47 960 - 93 040	63 615
*Cadres de gestion	**49**	50	-	47 960 - 93 040	57 377
Scientifique et professionnelle					
Vérification	**561**	601	567	26 604 - 65 770	39 232
Autres	**35**	33	35	- -	
Administration et services extérieur					
Services administratifs	**274**	284	249	13 250 - 55 226	33 962
Commerce	**93**	-	-	14 890 - 57 586	42 123
Systèmes d'ordinateurs	**97**	71	70	17 872 - 58 508	35 564
Gestion des finances	**79**	79	68	13 193 - 55 220	37 715
Gestion du personnel	**136**	132	130	13 330 - 60 830	36 835
Administration des programmes	**5 228**	5 524	5 373	13 250 - 55 226	29 412
Autres	**80**	64	83	- -	
Technique	**18**	19	19	10 719 - 60 685	26 681
Soutien administratif					
Commis	**2 386**	2 280	2 387	12 316 - 30 231	20 881
Autres	**911**	910	946	- -	
Exploitation	**88**	85	88	11 720 - 48 317	14 433
Autres	**173**	163	238	- -	

* L'augmentation absolue du nombre de postes de "cadres de direction" entre 1982-1983 et 1983-1984 reflète bien le vaste programme de conversion de la classification entrepris récemment par le gouvernement, lequel a permis d'établir la nouvelle catégorie "EX". On retrouve dans cette nouvelle catégorie tous les anciens postes"SX" ainsi que de nombreux postes de l'ancien niveau PM-7 et autres postes équivalents.

De même, une nouvelle catégorie "cadres de gestion" (SM) a été établie et elle inclut de nombreux postes de gestion secondaires qui faisaient partie de l'ancien niveau PM-6 et autres postes équivalents.

La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et reclassifications, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

B. Analyse des coûts

Le tableau 25 présente le coût total de chaque activité du Programme. L'activité "administration" comprend les services financiers, les services du personnel et les services administratifs des régions ainsi que les fonctions de gestion et de soutien de l'Administration centrale. La partie des dépenses d'administration imputable aux régions est répartie entre les trois autres activités de manière à pouvoir établir le coût direct global de ces dernières et les frais généraux de tout le service. La rubrique "autres dépenses" indique le coût des locaux fournis par le ministère des Travaux publics, le coût de l'assurance chirurgicale-médicale des employés et les autres services divers fournis gratuitement par d'autres ministères, mais ne tient pas compte de la dépréciation des locaux fournis gratuitement par le Ministère. La rubrique "recettes non fiscales" comprend les recettes tirées des saisies et des pénalités, ainsi que des frais de services spéciaux relatifs aux activités douanières et d'autres activités.

Tableau 25: Coût total du Programme pour 1984-1985, y compris la répartition par activité des frais administratifs généraux imputables aux régions (en milliers de dollars)

		Dépenses de fonctionnement 1984-1985	Ajouter autres coûts	Ajouter dépenses d'administration	Coût total	Soustraire recettes non fiscales	**Coût total net**
	A-P	$	$	$	$	$	**$**
Facilitation du respect de la loi	5 458	186 445	20 902	13 922	221 269	8 314	**212 955**
Vérification et maintien du respect de la loi	2 681	103 087	11 554	7 700	122 341	4 596	**117 745**
Règlement des litiges	268	10 170	1 141	761	12 072	454	**11 618**
Administration	1 849	99 479	11 151	(22 383)	88 247	4 436	**83 811**
	10 256	399 181	44 748	-	443 929	17 800	**426 129**

C. Analyse des recettes

Le tableau 26 présente une ventilation des recettes perçues par les Douanes et l'Accise au cours des années 1980-1981, 1981-1982, et 1982-1983. Plusieurs facteurs ont des répercussions immédiates sur le montant des recettes perçues au cours d'une année donnée. Cela inclut le niveau général de l'activité économique, les changements relatifs au taux de la taxe, les reports, les restrictions apportées aux exemptions ou le retrait total de celles-ci, l'imposition de nouvelles taxes ou de dispositions visant les remboursements, les répercussions de l'inflation et l'efficacité des activités du Ministère en matière d'examen, de vérification et de mesures d'exécution.

Tableau 26: Recettes par catégorie (en milliers de dollars)

	1982-1983	1981-1982	1980-1981
Douanes			
Droits à l'importation	3 288 226	3 912 168	3 601 581
Taxe de vente (importations)	1 093 699	1 183 270	1 117 242
Autres taxes d'accise (importations)	60 710	59 183	52 952
Perceptions diverses	13 935	13 339	12 618
Recettes totales perçues par les Douanes	4 456 570	5 167 960	4 784 393
Accise			
Taxe de vente	5 079 655	5 260 181	4 521 681
Taxe d'accise sur l'essence	505 073	542 354	557 251
Autres taxes d'accise	626 322	506 541	522 132
Droits d'accise	1 274 259	1 174 994	1 041 673
Perceptions diverses	203	138	156
Taxe d'indemnisation pétrolière	3 652 827	4 860 934	1 370 625
Taxe de transport aérien	198 399	188 629	165 738
Gaz commercialisable acheminé par pipeline et liquides extraits du gaz naturel	1 549 222	1 217 249	187 054
Recettes totales perçues par l'Accise	12 885 960	13 751 020	8 366 310
Perceptions totales - Administration centrale	1 697	2 205	3 308
Recettes de Douanes et Accise	17 344 227	18 921 185	13 154 011
Moins: remboursements, drawbacks, crédits	(847 501)	(840 257)	(729 508)
Recettes nettes	16 496 726	18 080 928	12 424 503

En 1982-1983, les recettes du Ministère ont diminué d'environ 1,5 milliard $ par rapport au niveau de 1981-1982. Relativement à cette baisse, un montant d'environ 1,2 milliard $ est attribuable à une diminution des recettes générées par la "taxe d'indemnisation pétrolière", diminution qui correspond à une moins grande consommation de pétrole. Les droits douaniers d'importation ont également diminué en raison des niveaux moins élevés d'importations.

D. Lois appliquées en tout ou en partie par Douanes et Accise

Code criminel
Loi sur l'aéronautique
Loi sur les maladies et la protection des animaux
Loi antidumping
Loi sur le contrôle de l'énergie atomique
Loi sur les normes des produits agricoles du Canada
Loi sur la marine marchande du Canada (Règlement sur le cabotage)
Loi sur les ressources en eau du Canada
Loi sur la citoyenneté canadienne
Loi sur les sociétés commerciales canadiennes
Loi sur la Commission canadienne du lait
Loi sur la Commission canadienne de blé
Loi sur la Commission de la frontière internationale
Loi sur la protection des pêcheries côtières
Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction
Loi sur le droit d'auteur
Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels
Loi sur les douanes
Tarif des douanes
Loi sur le ministère du Revenu national
Loi sur l'administration de l'énergie
Loi sur les contaminants de l'environnement
Loi sur les explosifs
Loi sur l'accise
Loi sur la taxe d'accise
Loi sur les licences d'exportation et d'importation
Loi sur les engrais chimiques
Loi sur l'inspection du poisson
Loi sur les pêcheries
Loi sur les aliments et drogues
Loi sur les fruits, les légumes et le miel
Loi sur l'exportation du gibier
Loi sur les produits dangereux
Loi sur l'immigration
Loi sur l'importation des boissons enivrantes
Loi sur les animaux de ferme et leurs produits
Loi sur la généalogie des animaux
Loi sur l'importation de la viande
Loi sur l'inspection des viandes
Loi sur la sécurité des véhicules automobiles
Loi sur la sécurité des pneus de véhicules automobiles
Loi sur la Société canadienne des postes

Loi sur les stupéfiants
Loi sur l'Office national de l'énergie
Loi sur les produits antiparasitaires
Loi sur le poinçonnage des métaux précieux
Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales
Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
Loi sur la Société canadienne des ports - Ports et installations de ports publics
Loi sur la quarantaine
Loi sur la quarantaine des plantes
Loi sur la radio
Loi sur les dispositifs émettant des radiations
Loi sur les chemins de fer
Loi relative aux semences
Loi sur la statistique
Loi sur la Commission du textile et du vêtement
Loi sur l'étiquetage des textiles
Loi sur les marques de commerce
Loi sur les transports
Traité conclu entre le Canada et les États-Unis en vue de la suppression de la contrebande
Loi sur les forces étrangères présentes au Canada

POOR

QUALITY

ORIGINAL